

Conjoncture

LE MENSUEL DES DÉCIDEURS

Chambre Française
de Commerce et d'Industrie
du Maroc
www.cfcim.org
55^e année
Numéro 976
15 décembre 2015 -
15 janvier 2016
Dispensé de timbrage
autorisation n° 956

L'INVITÉ DE CONJONCTURE
JEAN-FRANÇOIS GIRAULT



Casablanca-Settat, une mégalo-pole en plein essor

Khalid Safir, invité du Forum
Adhérents de la CFCIM.

La CFCIM accompagne
300 adhérents au Mondial du
Bâtiment à Paris.

Petit-déjeuner d'information sur
la télédéclaration fiscale.

Expert Juridique : la médiation
dans le cadre des marchés publics.





Quelle banque peut m'offrir
le service personnalisé
que j'attends ?



Clientèle Internationale

Vous êtes **expatrié** au Maroc. La BMCI est là pour vous accompagner dès votre installation, et tout au long de votre séjour, à travers un dispositif dédié :

- Des conseillers spécialisés à votre écoute
- Des services sur mesure et des tarifs privilégiés
- Un accompagnement personnalisé sur l'ensemble de vos projets
- Et des avantages si vous êtes client BNP Paribas



Editorial

Casablanca-Settat, une mégalopole en plein essor

« Une formidable mutation qui s'opère »

Jean-Marie GROSBOIS
Président

La région du Grand Casablanca, devenue récemment la région Casablanca-Settat, se situe à une étape charnière de son développement. À l'instar des autres mégalopoles mondiales, la région se trouve confrontée à d'importantes problématiques de gouvernance, de mobilité, d'inclusion sociale, de santé publique, d'environnement, d'attractivité économique et d'emploi. Les décisions d'aujourd'hui - que ce soit en matière d'urbanisme, de positionnement économique, de services publics ou de transformation numérique - vont redessiner le visage de la région sur le long terme.

Invité de notre Forum Adhérents le 26 novembre dernier, Monsieur Khalid Safir, Wali de la Région Casablanca-Settat et Gouverneur de la Préfecture de Casablanca, a exposé tous ces enjeux qui touchent de près ou de loin chacun de nous en tant que citoyen, mais aussi en tant qu'acteur de la mutation profonde que connaît actuellement la région. Monsieur Khalid Safir a ainsi présenté en détail le Plan de Développement du Grand Casablanca 2015-2020. Ce Plan, à la fois concret et ambitieux, est le fruit d'une démarche participative qui a mobilisé les différentes parties prenantes, démarche à laquelle la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) a eu la chance d'être associée.

Nous avons en effet participé, en amont et en aval de l'élaboration du Plan, à divers travaux de réflexion, portant notamment sur l'environnement des affaires et la création de la nouvelle marque territoriale de Casablanca. La CFCIM relaie en outre les appels d'offres afférents auprès de ses entreprises adhérentes et elle participe activement au développement de la région grâce à son parc industriel de Settat.

Ce mois-ci, Casablanca-Settat a aussi fait l'objet de notre « Zoom ». Après le redécoupage opéré dans le cadre de la régionalisation avancée, la région a gagné une nouvelle stature qui la conforte, plus que jamais, dans son rôle de locomotive nationale.

Historiquement ancrée dans la région, la CFCIM compte, bien évidemment, continuer à accompagner son développement et tout mettre en œuvre pour favoriser la croissance du tissu économique local.



Conjoncture est éditée par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc ▶▶ 15, avenue Mers Sultan - 20130 Casablanca.

Tél. LG : 05 22 20 90 90. Fax : 05 22 20 01 30. E-mail : conjoncture@cfcim.org. Site Web : www.cfcim.org ▶▶ **Directeur de la**

publication Jean-Marie Grosbois ▶▶ **Rédacteur en chef** Philippe Confais ▶▶ **Président du Comité de rédaction** Serge Mak

▶▶ **Secrétaire de rédaction-journaliste** Nadia Kabbaj ▶▶ **Directrice Communication-Marketing** Wadad Sebti ▶▶ **Ont collaboré à ce numéro** Marie-Cécile Tardieu, Laurence Jacquot, Société de Bourse M.S.IN, Rachid Hallaouy, Abdelaziz Arji, Jean-Pierre Ermenault, les administrateurs et collaborateurs de la CFCIM ▶▶ **Agence de presse** AFP ▶▶ **Crédits photos** CFCIM, Fotolia, Ambassade de France, DR ▶▶ **Conception graphique** Sophie Goldryng

▶▶ **Mise en page** Mohamed Afandi ▶▶ **Impression** Direct Print (Procédé CTP) ▶▶ ISSN : 28 510 164 ▶▶ Numéro tiré à 13 500 exemplaires.



PUBLICITÉS **Mariam Bakkali** Tél. : 05 22 93 11 95 - 05 22 93 81 28 GSM : 06 61 71 10 80 mariam.bakkali@menara.ma
Anne-Marie Jacquin Tél. : 05 22 30 35 17 GSM : 06 61 45 11 04 jacquin_annemarie@yahoo.fr
Nadia Kaïs GSM : 06 69 61 69 01 kais.communication@gmail.com





Kdirect
Des solutions
de prospection sur mesure

**ADRESSEZ-VOUS À LA 1^{ère} SOURCE D'INFORMATIONS
AVEC L'ASSURANCE D'ATTEINDRE EFFICACEMENT VOTRE CIBLE**

✓ **PRÉCISION DE CIBLAGE**

critères 50
de segmentation

✓ **FIABILITÉ DES DONNÉES**

Mise à jour quotidienne
et droit d'exploitation
des données

✓ **ROI MESURABLE**

Analyse des retombées
de toutes vos opérations

Sommaire

ActusCFCIM

- 4 L'EFA lance ses tests d'admission
- 8 Petit-déjeuner d'information sur la télédéclaration fiscale
- 9 L'expertise de la CFCIM au service de vos événements B to B
- 10 Mission de prospection Nord Isère
- 12 La CFCIM accompagne 300 adhérents au Mondial du Bâtiment à Paris
- 18 Khalid Safir, invité du Forum Adhérents de la CFCIM

EchosMaroc

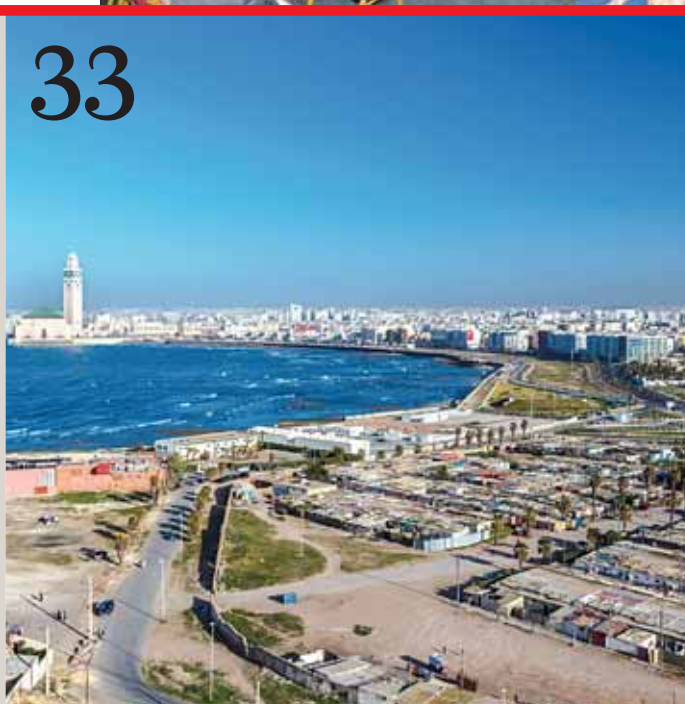
- 24 Service économique de l'Ambassade de France
- 26 Indicateurs économiques et financiers
- 28 L'invité de Conjoncture : Jean-François Girault, Ambassadeur de France au Maroc



ZOOM

Casablanca-Settat, une mégalopole en plein essor

- 34 Casablanca-Settat : une « méga-région » à fort potentiel
- 36 Interview de Moncef Belkhayat, Vice-Président de la Région Casablanca/Settat
- 38 Comment Casablanca « régionalise » son offre touristique
- 39 Interview d'Ahmed Ghayet, Président de l'association Marocains Pluriels.
- 40 Prerogatives de la Région
Entre grande ambition et ressources limitées
- 41 Interview d'Ahmed Iraki, Ancien Secrétaire d'État en charge de l'Environnement et Docteur en Médecine



Regardsd'experts

- 44 **Juridique** Les nouvelles mesures fiscales applicables en 2016, si elles sont votées
- 47 **Juridique** La médiation est-elle un moyen adapté à la résolution d'un différend lorsque l'une des parties est une entité publique ?

On en parle aussi...

- 48 **L'association du mois**
Le Ladies Circle Casablanca se mobilise en faveur de la scolarisation des petites filles.



L'EFA lance les tests d'admission pour sa 29^{ème} rentrée

En 2016, comme chaque année, l'École Française des Affaires (EFA) organisera trois sessions de tests d'admission. Ces derniers se dérouleront le 21 mai, le 20 juillet et le 17 septembre. Ces tests d'admission sont ouverts à tout bachelier(e) âgé(e) de moins de 23 ans, diplômé(e) de l'enseignement marocain ou français. L'objectif de cette évaluation est de vérifier que les candidats disposent des acquis et qualifications indispensables pour réussir leur cursus au sein de l'EFA. Le test comprend des épreuves écrites et orales comptant respectivement pour 40 % et 60 % de la note finale. Ces épreuves visent à évaluer le niveau des candidats selon différents critères : maîtrise de la langue française, culture générale, esprit de synthèse, motivation, etc. Chaque candidat a la possibilité de passer deux fois le test d'admission, par année.



L'entreprise et le réseau des diplômés de l'EFA occupent une place importante dans le processus de sélection des candidats. Les jurys des oraux sont composés de représentants du monde du travail qui donnent leur avis sur le potentiel du candidat en tant que futur collaborateur.

Pour aider les candidats à réussir leur admission, l'EFA organise des sessions de préparation aux tests. La formation inclut des modules pratiques permettant de se préparer plus facilement aux différentes épreuves écrites et orales. Deux sessions de formation d'une semaine sont programmées chaque année en juillet et en septembre. Elles sont organisées dans les locaux de l'EFA, du lundi au vendredi, à raison de 6 h par jour.



TBS Casablanca organise une table ronde dédiée à la communication de crise

Le 24 novembre dernier, Toulouse Business School Casablanca a organisé, au sein du Campus de formation de la CFCIM à Aïn Sebaâ, une table ronde placée sous le thème « L'entreprise face à la communication de crise ». La rencontre a été animée par plusieurs intervenants : Rajaa Kantaoui, Spécialiste en communication stratégique et de crise, Anas Filali, Web-entrepreneur et Consultant en communication digitale et Meryem Lahlou, Consultante marketing et management.

Modérant le débat, Meryem Lahlou a insisté sur les principes d'adéquation et de précaution pour toute communication de crise. Un process qui ne peut naître que d'un précédent impliquant toutes les composantes de l'entreprise, en interne comme en externe.

Pour Rajaa Kantaoui, la communication de crise laisse désormais la place aux relations publiques de crise. Un niveau de communication supérieur pour faire face à la vitesse de diffusion de l'information. Elle souligne également le besoin de créer des cellules de crises en interne, capable de déceler les premiers signes de fragilité et d'enclencher le process de communication de crise. « Face à la complexité croissante des crises et à la vitesse de propagation de l'information, la communication de crise ne peut plus se satisfaire d'une communication linéaire et mécanique. Elle nécessite une approche nouvelle en phase avec les paradigmes de la société », commente Rajaa Kantaoui.

Pour Anas Filali, « tout média et toute entreprise sont exposés à au moins une crise digitale, si ce n'est plus. Raison pour laquelle toute entité est tenue d'imaginer tous les scénarios possibles et avoir une conduite à tenir optimale. » Le digital exacerbe le niveau d'exposition des entreprises à la crise, phénomène récurrent sur les réseaux sociaux, poursuit-il. Dans ce contexte, l'entreprise ne doit pas ignorer la nécessité d'instaurer un capital sympathie, de parler le langage de l'émotion et de ne pas se réfugier derrière la technicité du problème survenu.

DE QUEL
CÔTÉ
ÊTES-
VOUS ?

DU CÔTÉ
DE LA NATURE.

AÏN IFRANE A CHOISI D'ÊTRE DU CÔTÉ DE LA NATURE, PARCE QUE C'EST DE LÀ QU'ELLE VIENT ET C'EST DE CETTE NATURE QU'ELLE PUISE TOUTS SES BIENFAITS.

AÏN IFRANE EST UNE EAU MINÉRALE NATURELLE QUI VOUS TRANSPORTE AU CŒUR DE LA NATURE. ET SI VOUS VOUS POSEZ ENCORE LA QUESTION, LA RÉPONSE EST CLAIRE ET LIMPE. LAISSEZ LA GRISAILLE, ET RESSOURCEZ-VOUS !



TBWA\ALUF

Optimiser ses coûts grâce à une gestion efficace des immobilisations

La Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) et sa Commission Juridique, Fiscale et Sociale ont organisé le 17 novembre dernier un petit-déjeuner d'information sur le thème : « La gestion des immobilisations dans les entreprises : aspects comptables, fiscaux et opérationnels ». Conjoncture a rencontré les intervenants.

Khalid Lazraq, Expert-Comptable, Gérant Associé, Cabinet GRIFFE CONSEIL, Membre de la Commission Nationale de Recours Fiscal.

Conjoncture : Quelles sont les erreurs les plus communes en matière de gestion des immobilisations ?



Khalid Lazraq : Très rares sont les entreprises qui procèdent effectivement à un inventaire physique. Ainsi, elles ne peuvent pas faire un rapprochement entre l'inventaire physique et l'inventaire comptable. Une autre erreur courante est de ne pas assurer le suivi de ses immobilisations, même en se basant uniquement sur l'inventaire comptable. Or, cela leur permettrait de diminuer la valeur locative des immobilisations servant de base pour le calcul de la taxe professionnelle, mais aussi d'améliorer la gestion de leur activité en général. Ces entreprises n'ont pas toujours une idée précise de l'éventail de leurs immobilisations. Elles ne savent pas si elles ont déjà perdu 20 % ou 30 % de leurs immobilisations pour cause de destruction,

de vol, de mise au rebut... Dans ces conditions, les entreprises ne peuvent pas évaluer quelle est la qualité de leur outil de production. Il est clair que cela impacte directement leurs coûts de revient, leur organisation, ainsi que l'aspect purement technique (par exemple, une mauvaise gestion des équipements peut provoquer une panne et suspendre la production d'un atelier). Par ailleurs, il est important de sensibiliser l'ensemble des responsables concernés. Les immobilisations ne sont pas uniquement l'affaire du comptable, il ne s'agit pas seulement d'enregistrer la facture d'acquisition et de calculer l'amortissement en fin d'exercice. Tous les autres services sont également concernés, notamment les moyens généraux, la direction technique et la direction générale. Enfin, rares sont les entreprises qui recourent à des experts pour les conseiller en amont sur l'achat de leurs immobilisations. *

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj

Bennaceur Bousetta, Expert-Comptable, Associé fondateur du Cabinet BBO & Partners.

Conjoncture : Quel est l'impact de la mise en place des normes IFRS sur la gestion des immobilisations ?



Bennaceur Bousetta : Les normes IAS/IFRS imposent depuis 2005 une vision d'ensemble des immobilisations et elles en ont bouleversé la gestion. Tous les acteurs de l'entreprise sont maintenant concernés par la gestion des immobilisations : la direction financière, la direction technique et la direction générale en charge de la politique financière et de l'investissement. Le passage aux normes IFRS implique une évaluation des immobilisations plus proche de la valeur opérationnelle. Les normes IAS 16 et IAS 38 impliquent de nouvelles règles de valorisation et d'amortissement pour les immobilisations corporelles et incorporelles et imposent de comptabiliser les différents éléments constitutifs d'une immobilisation lorsqu'ils ont des durées d'utilité différentes (approche par composants). La norme IAS 17 modifie l'amortis-

sement des biens en location-financement et la norme IAS 23 introduit le coût de son financement dans la base d'amortissement d'un bien. Enfin, la norme IAS 36 donne de nouvelles règles et méthodes de dépréciation.

Lors du basculement vers les normes IFRS, les entreprises doivent ainsi mettre en place une véritable gestion patrimoniale. Cette mise en œuvre inclut nécessairement la revue et la reconstitution d'un fichier détaillé des immobilisations, la réalisation d'un inventaire physique exhaustif et le rapprochement de cet inventaire avec les données comptables. Le basculement implique également de mettre en place des procédures de gestion du patrimoine ainsi que d'un système d'information de gestion des immobilisations présentant les fonctionnalités nécessaires au suivi comptable et opérationnel des actifs de l'entreprise en conformité avec les normes IFRS. Afin de mener à bien ce projet structurant, les entreprises peuvent s'adosser à des experts métiers. *

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj



Vous apporter tous les jours des services essentiels à la vie

Tous les jours, nous mobilisons toutes nos énergies pour vous apporter des services essentiels à la vie. Et si nous faisons de la proximité un engagement au quotidien, avec l'ensemble des collectivités du Grand Casablanca, nous anticipons aussi la ville de demain.

Pour vous, pour les générations futures, nous inscrivons notre mission dans une vision citoyenne pour un développement durable.



Toutes nos énergies pour vous

La télédéclaration fiscale, une échéance qui approche à grands pas pour les PME

Le 25 novembre dernier, le petit-déjeuner organisé par la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) et sa Commission Juridique, Fiscale et Sociale a connu une affluence record. Près de 280 adhérents ont participé à cette réunion d'information qui portait sur un sujet d'actualité : l'arrêté des comptes et la télédéclaration fiscale. Conjoncture a rencontré les deux intervenants.

Adil Charradi - Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes, Cabinet CONCEPT PERFORMANCE

Conjoncture : Quels sont les prérequis pour les entreprises qui doivent prochainement mettre en place la télédéclaration fiscale ?

Adil Charradi : Il faut tout d'abord bien examiner l'entreprise d'un point de vue purement organisationnel afin de définir qui fait quoi entre le service comptabilité-finance, le service RH, etc. Cette analyse va guider l'entreprise pour le choix de son logiciel de télédéclaration. Il lui faut ensuite s'inscrire sur la plateforme



de la Direction Générale des Impôts (DGI), envoyer les formulaires obligatoires, récupérer ses codes et suivre toute la procédure d'enrichissement de l'espace entreprise au sein de la plateforme. Pour être prêt lors de l'échéance de la télédéclaration, il ne faut surtout pas prendre tous ces éléments à la légère et anticiper au maximum, et ce, pour diverses raisons. À deux ou trois jours de l'échéance, la plateforme de la DGI peut être surchargée, ce qui peut entraîner des problèmes de réactivité. Une fois le logiciel acheté, la mise en route peut également demander un certain temps, en particulier pour former les utilisateurs. *

Abdelaziz Arji - Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes, Fondateur du Cabinet EURODEFI

Conjoncture : De quelle manière les métiers de la comptabilité sont-ils en train d'évoluer ?

Abdelaziz Arji : La télédéclaration va être pratiquement généralisée à partir de 2016, puisque l'on a atteint le seuil minimum de 10 millions de dirhams de chiffre d'affaires. Cela va révolutionner la profession, aussi bien pour les fiduciaires que pour les comptables en entreprise. Le métier devient technique et l'informatique doit être absolument maîtrisée pour pouvoir assurer la transition. Nous remarquons d'ailleurs que beaucoup d'entreprises font la confection des bilans et sous-traitent la télédéclaration à des experts-comptables. C'est un outil structuré qui va bouleverser le système d'information. Ainsi, le comptable ne doit plus se contenter d'être quelqu'un qui saisit les écritures. Il doit se positionner comme un vrai communicant. Il devra donc chercher l'information, la traiter, être curieux et s'intéresser à l'informatique. La corporation des experts-comptables s'est énormément préparée à cette mutation. À titre d'exemple, nous avons investi pas moins de 200 000 dirhams pour nous préparer en vue de la télédéclaration et du télépaiement.



Il faut voir tous ces changements de manière positive. Ils vont structurer le service comptable et permettre une automatisation des process donc offrir une meilleure fiabilité. La télédéclaration va permettre à l'administration fiscale de consolider un certain nombre d'informations et de faire facilement des recoupements sur tout le Maroc. Maintenant les contrôles fiscaux peuvent se faire sur pièce, sur la base des déclarations, sans avoir à réaliser un contrôle sur place. C'est une étape positive pour le Maroc, car l'on se dirige vers plus de transparence, vers la sécurité de l'information et cela rassure les investisseurs et permet aussi d'éviter indirectement la corruption. Dès janvier 2016, la liasse fiscale de 2015, la TVA de décembre et la déclaration des traitements et salaires de février devront être déposées en Échange de Données Informatisé (EDI). La télédéclaration fiscale concernera ainsi toutes les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur à 10 millions de dirhams, ainsi que toutes les personnes exerçant une profession libérale et réalisant plus d'un million de dirhams de chiffre d'affaires. *

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj

L'expertise de la CFCIM au service de vos événements B to B

Développer son marché, entretenir sa relation client, renforcer la cohésion de ses équipes ou motiver ses collaborateurs..., les événements corporate peuvent largement contribuer à décupler la performance d'une entreprise. Depuis plus de 30 ans, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) organise des événements professionnels (salons, business forums, séminaires...). Elle met aujourd'hui cette expertise à disposition de ses adhérents en leur proposant des concepts créatifs et des prestations sur mesure, que ce soit dans le cadre de séminaires de présentation de produit, de conventions commerciales ou encore de teambuilding. « Ce service a initialement été conçu pour aider les entreprises françaises à organiser leur teambuilding au Maroc, dans un cadre dépaysant à seulement 3 h de vol de Paris. Mais, une fois l'offre lancée, les entreprises marocaines ont également manifesté



leur intérêt », précise Annabelle Nénot-Sougrati, Chef de Projet au Pôle Salons et Événementiel de la CFCIM. S'appuyant sur réseau de partenaires sélectionnés pour la qualité de leurs services et leur fiabilité, la CFCIM négocie pour ses adhérents des tarifs préférentiels pour toutes les prestations de restauration, d'hébergement, de transport ou d'animation.*

► **Contact :**
Annabelle NÉNOT-SOUGRATI
Chef de projet
Pôle Salons et Événementiel
Tél. : +212 5 22 43 96 05
anot@cfcim.org

Mission multisectorielle en Côte d'Ivoire

Du 30 novembre au 5 décembre 2015, à l'occasion d'une mission de prospection multisectorielle, la CFCIM a accompagné à Abidjan une vingtaine d'entreprises adhérentes. La mission a notamment couvert les secteurs de l'agroalimentaire, de la sécurité, du BTP, de



la chimie/parachimie et de l'ameublement. L'opération a été menée en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire.*

MIDEST Maroc

LA CFCIM ÉTAIT PRÉSENTE SUR LE PAVILLON FRANCE mis en place par Business France au sein du salon MIDEST Maroc. Dédié à l'univers de l'industrie, l'évènement s'est déroulé du 9 au 12 décembre à l'Office des Foires et Expositions de Casablanca et a réuni 200 exposants du monde entier (machines-outils, sous-traitance, plasturgie, électronique, etc.).

Déjeuner d'affaires

LE 8 DÉCEMBRE, À LA VEILLE DU SALON MIDEST CASABLANCA, la CFCIM et la CCI International PACA ont organisé, en partenariat avec le groupe Total, un déjeuner networking à Casablanca. Une douzaine d'entreprises industrielles françaises ont ainsi pu rencontrer plusieurs grands donneurs d'ordres marocains.

Rencontre « Nouveaux Adhérents » à Tanger

LE 23 NOVEMBRE DERNIER, LA DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LA CFCIM À TANGER a organisé une réunion au Consulat Général de France à Tanger afin d'accueillir les nouveaux adhérents de la Délégation. Cette rencontre, qui s'est déroulée en présence de Muriel Soret, Consule Générale de France à Tanger et de Philippe Confais, Directeur Général de la CFCIM, a réuni une cinquantaine de personnes.

Délégation Régionale d'Agadir

LE 28 NOVEMBRE DERNIER, LA DÉLÉGATION RÉGIONALE DE LA CFCIM À AGADIR a organisé un petit-déjeuner d'information placé sous le thème « Contrats Spéciaux de Formation (CSF)- Mécanismes de fonctionnement et avenants de 2015 ». La rencontre a été animée par Abdelmajid Elaissari, Chef de Service Carte et Relation avec les entreprises à l'OFPTT Agadir et Brahim El Ibrahim, Auditeur International et Gérant du Cabinet Vecteurs.

La CFCIM a accueilli un groupe d'entreprises françaises dans le cadre de la mission Nord Isère

Les 10 et 11 novembre 2015, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) et la CCI Nord Isère ont organisé une mission multisectorielle au profit de plusieurs entreprises de cette région. Au programme de la mission : séminaire sur les opportunités d'affaires au Maroc, visite de l'usine Lesieur Cristal et rendez-vous B to B.

L'environnement était à l'honneur lors de la mission Nord Isère. En effet, la plupart des entreprises qui ont participé à la mission opèrent dans le secteur des technologies de l'environnement, raison pour laquelle le programme a été principalement axé sur ce sujet. Au cours de la première matinée, les participants ont assisté à un séminaire animé par différents intervenants institutionnels marocains. Fatima Zahra Mokhtari, Chargée d'Affaires au Département d'Aide aux Investisseurs du Centre Régional d'Investissement du Grand Casablanca, a présenté le Plan de Développement du Grand Casablanca 2015-2020. Mehdi Chalabi, Directeur des Programmes et des Réalisations au sein du Ministère



délégué chargé de l'Environnement, a, quant à lui, exposé la Stratégie Nationale Environnementale. Puis ce fut au tour de Hassan Chouaouta, Président de l'Association Marocaine des Experts en Gestion des Déchets et en Environnement (AMEDE) de faire une présentation sur la gestion intégrée des déchets et de l'environnement.

Le séminaire s'est achevé par le témoi-

gnage de sociétés françaises implantées au Maroc, ainsi que par les exposés de l'équipe de la CFCIM. Charafa Chebani, Directrice du Pôle CFCIM-Business France, et Khalid Idrissi Kaitouni, Directeur de l'Appui aux Investisseurs et à la Création d'Entreprise sont ainsi intervenus, respectivement, sur l'économie marocaine et les opportunités d'affaires pour les entreprises françaises et sur les perspectives d'investissement au

Maroc et les conditions d'implantation. L'après-midi a été consacré à la visite des unités de traitement des rejets industriels liquides et de production d'énergie propre de l'usine Lesieur Cristal à Aïn Harrouda. Le lendemain, les entreprises ont participé à une trentaine de rendez-vous B to B qualifiés.

► Nadia Kabbaj

Daniel Paraire, Président de la CCI Nord Isère

Aujourd'hui, nous accompagnons des entreprises qui opèrent surtout dans le domaine du développement durable, de la pollution des sols et de la qualité l'air. Le but cette rencontre était d'exporter notre savoir-faire au Maroc, mais aussi, à l'inverse, d'importer des produits marocains en France.

Le département de l'Isère a de nombreux atouts. Le territoire abrite des entreprises spécialisées dans le développement durable, dans la construction (en particulier les cimentiers Lafarge et Vicat) et dans le luxe (Hermès). Nous disposons également d'un réseau de transport fluvio-maritime en liaison



nant et très rapide.

avec le Maroc. Nous envoyons notamment des broyas de pneus pour les routes à partir du port que nous gérons à Salaise-sur-Sanne.

Ce n'est pas la première mission que nous organisons à Casablanca puisque, depuis 2007, nous sommes déjà venus régulièrement avec différentes entreprises. À chaque fois, nous avons un accueil exceptionnel et nos entreprises ont envie d'investir au Maroc, un pays qui est en plein développement. Le Royaume a en effet connu un vrai boom économique ces dernières années. Depuis 2006, nous avons assisté à un changement impression-

AIRFRANCE



FRANCE IS IN THE AIR



NOUVEAU !
AIR FRANCE vous facilite la vie !

**Réservez et Payez votre billet par Carte Bancaire Locale
en Dirhams sur www.airfrance.ma**

La CFCIM a accompagné 300 adhérents au Mondial du Bâtiment à Paris

La Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) a accompagné 300 dirigeants et professionnels au Mondial du Bâtiment, qui s'est déroulé du 2 au 6 novembre 2015 au Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte.

Avec près de 2 400 exposants français et internationaux et plus de 350 000 visiteurs, le Mondial du Bâtiment est l'évènement de référence du secteur du BTP. Le Pôle Missions de Prospection en France et à l'International de la CFCIM a ainsi accompagné un groupe de 300 personnes opérant dans divers secteurs d'activité tels que les matériaux de construction, la promotion immobilière, le BTP, l'architecture, l'électricité, la plomberie ou encore la menuiserie aluminium.

Cette année, le Mondial du Bâtiment a réuni trois salons : BATIMAT, dédié au marché du bâtiment et de la construction, INTERCLIMA+ELEC, réservé aux équipements électriques pour le confort et l'efficacité énergétique et IDEOBAIN, spécialisé dans les installations pour la salle de bain. Le Mondial du Bâtiment a, en outre, accueilli un pavillon dédié à l'Afrique subsaharienne, invitée d'honneur de l'évènement.

La rencontre a été marquée par plusieurs temps forts, notamment trois



concours organisés en partenariat avec l'ADEME. Le Concours de l'Innovation a été ouvert aux exposants et coparticipants qui ont présenté une solution innovante, lancée il y a moins de deux ans. Le Grand Prix Smart Home & Building a, pour sa part, récompensé les installateurs/intégrateurs de projets domotiques et immotiques. Enfin, le Prix Energy Performance + Architecture Award a distingué un architecte engagé dans une démarche écologique.

► Nadia Kabbaj

Chiffres-clés du mondial du BÂTIMENT 2015

- 2 436 exposants (dont 51 % d'internationaux)
- 350 000 visiteurs (dont 20 % d'internationaux et 1 500 porteurs de projets)
- 200 conférences et ateliers en accès libre
- 70 délégations de visiteurs internationaux
- 180 pays représentés



www.cfcim.org



Rejoignez une communauté d'affaires
de près de 4 000 entreprises



La marque employeur, un outil pour attirer les talents et fidéliser les collaborateurs

Le 29 octobre dernier, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) et sa Commission Enseignement, Formation et Ressources Humaines ont organisé un petit-déjeuner d'information sur le thème : « La Marque Employeur : un nouvel enjeu pour l'entreprise et/ou la fonction RH ? ». Conjoncture a rencontré Alexandra Montant, Directrice Générale Adjointe de REKRUTE.COM.

INTERVIEW

Conjoncture : Les entreprises marocaines ont-elles pris conscience de l'importance de soigner leur image employeur ?

Alexandra Montant : Oui, clairement. Le marché a changé, la concurrence RH est de plus en plus dure. Les bons profils sont rares et tout le monde les veut. Donc, finalement, le seul moyen de les attirer c'est, entre autres, l'image de l'entreprise et son attractivité, forcément. Les études montrent que l'image employeur est non seulement importante pour attirer les bons profils, mais aussi pour les fidéliser. On se rend compte que les collaborateurs qui travaillent dans une structure à la marque entreprise forte se sentent plus épanouis, donc plus fidèles à leur entreprise.

Quelle est la recette pour mettre en place une image employeur solide ?

En premier lieu, il faut essayer déjà analyser l'image que l'on a sur le marché et de la comparer à l'image que l'on a envie de



ALEXANDRA MONTANT,
Directrice Générale Adjointe de REKRUTE.COM.

souhaite attirer. *

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj

donner. Souvent, il peut y avoir un décalage entre l'image perçue à l'intérieur de l'entreprise et celle perçue à l'extérieur. Parfois même, il peut y avoir un décalage entre l'image perçue par la direction générale et celle perçue par les collaborateurs. Une fois ce diagnostic réalisé, on peut commencer à définir les axes de communication afin de travailler là-dessus. Ce qu'il faut retenir, c'est que, lorsqu'on travaille sur sa marque employeur, il n'y a pas besoin de très gros budgets. Toute forme de communication est un moyen de promouvoir sa marque employeur. Par exemple, lorsqu'on diffuse une offre d'emploi, il est important de prendre le temps de rédiger un paragraphe de présentation de l'entreprise, pour expliquer quels sont ses avantages différenciateurs, ses valeurs, ainsi que tout élément important pour l'entreprise, donc important pour les candidats qu'elle



Conjoncture est désormais en ligne sur www.conjoncture.info !

Depuis le 8 septembre 2014, vous recevez aussi **Conjoncture express**, la newsletter hebdomadaire de Conjoncture.

Conjoncture, c'est **3 fois +**
d'information
de visibilité
d'actualités



Votre revue mensuelle



www.conjoncture.info
le site d'information de la CFCIM



Conjoncture express
la e-newsletter hebdomadaire

Le statut d'auto-entrepreneur, un régime avantageux pour les activités génératrices de revenus

Le 4 novembre dernier, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) et sa Commission Appui aux Entreprises ont organisé un petit-déjeuner d'information sur le thème : « Les enjeux économiques de la mise en œuvre du statut d'auto-entrepreneur ». Conjoncture a recueilli les propos de l'un des intervenants, Larbi Benrazzouk, Directeur Général de Maroc PME (ex-ANPME).



INTERVIEW

Conjoncture : Quel est l'apport du statut d'auto-entrepreneur, comparativement aux autres statuts existants (patente, SARL...)?

Larbi Benrazzouk : Le statut de l'auto-entrepreneur est une nouvelle forme juridique d'entreprise au Maroc qui vient compléter la panoplie des formes juridiques existantes, pour s'adresser à la micro-entreprise. En effet, les statuts juridiques existants sont généralement surdimensionnés pour les micro-activités et les mono-entrepreneurs. Par ailleurs, ce nouveau statut se caractérise par une grande simplicité, afin de pouvoir s'adapter à cette population de mono-entrepreneurs exerçant des micro-activités. L'obtention du statut est simple et quasiment dématérialisée. L'exercice de l'activité se fait dans un local, chez soi ou dans un espace collaboratif. De même, la cessation d'activité et le passage à d'autres formes d'entreprises sont aisés et ne supposent aucune procédure de fermeture contraignante.

Peut-on dresser un premier bilan après le lancement du statut d'auto-entrepreneur ?

A-t-il permis de réduire l'activité informelle ? Nous ne pouvons absolument pas parler de bilan pour un statut qui vient juste d'être lancé et qui en est encore à son opération pilote. En revanche, nous pouvons noter une parfaite synergie entre les différents intervenants autour de ce statut, qu'ils soient publics ou privés, et la volonté de coordonner les efforts des uns et des autres, en vue de faciliter à ce nouvel opérateur économique son entrée dans le monde des affaires. Je voudrais aussi préciser que ce statut vise essentiellement la libération du potentiel entrepreneurial des citoyens, dans



LARBI BENRAZZOUK,

Directeur Général de Maroc PME (ex-ANPME).

la mesure où il permet d'aborder l'entrepreneuriat à moindre risque. Les mono-activités informelles pourront y trouver le moyen de migrer vers le statut formel souhaité, mais qu'elles ne retrouvaient pas dans les autres formes d'entreprises.

Quels sont les prochains décrets d'application qui devraient prochainement sortir concernant le statut d'auto-entrepreneur ?

Le prochain décret, qui devrait compléter l'arsenal juridique de l'auto-entrepreneur, est celui relatif aux activités éligibles à ce statut. Il a été élaboré par les différentes parties prenantes et mis dans le circuit d'approbation législatif.

De quelle manière Maroc PME accompagne les auto-entrepreneurs ? Je tiens à signaler que, conformément au texte de loi, Maroc PME assure aujourd'hui deux missions, d'une part une mission stratégique,

à savoir le secrétariat du Comité National de l'Auto-Entrepreneuriat et, d'autre part, une mission opérationnelle s'inscrivant dans le cadre de son champ d'action et qui consiste en l'accompagnement des auto-entrepreneurs ayant vocation à changer d'échelle, dans le cadre d'écosystèmes entrepreneuriaux déployés au niveau des différentes régions du Royaume. A cet effet et dans l'objectif de fédérer les différentes initiatives visant à promouvoir ce nouvel opérateur économique, Maroc PME a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour identifier les partenaires, porteurs de projets d'appui aux auto-entrepreneurs, avec lesquels des contrats, objectifs et moyens seront mis en place, afin de constituer un écosystème entrepreneurial permettant à l'auto-entrepreneur de développer son activité en toute sérénité. *

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj

L'Instant Champagne,
by *Vitalie Taittinger*.



*Reims,
Place Royale.*

CHAMPAGNE
TAITTINGER
Reims



Les entreprises marocaines se désintéressent-elles de l'export ?

Le 12 novembre dernier, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) a organisé, à l'hôtel Atlas Medina & Spa de Marrakech, une conférence sur l'opportunité de se développer à l'export pour les entreprises marocaines. La rencontre a été animée par Karim Bouayad, Conseiller à l'Export et Vice-Président de la Commission Commerce International de la CFCIM.

La balance commerciale du Maroc est structurellement déficitaire depuis de nombreuses années. Malgré la baisse des cours des produits pétroliers qui a contribué à réduire ce déséquilibre, le Royaume reste à la traîne en matière d'export. Sur 5 400 entreprises exportatrices marocaines, 467 réalisent 80 % du chiffre d'affaires des exportations. 23 entreprises (dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 milliards de dirhams) concentrent 40,6 % du chiffre d'affaires des exportations, soit 33,2 milliards de dirhams. Les PME, peu enclines à supporter les investissements et les risques du développement à l'international, ne représentent ainsi qu'une très faible part des exportations.

Un marché potentiel d'un milliard de consommateurs

Outre la réduction du déficit de la balance commerciale, l'export constitue un réel moteur de croissance pour l'économie marocaine. Aujourd'hui, l'Europe représente 60 % des échanges du Maroc, l'Asie, 21 %, l'Amérique, 12 %, l'Afrique, 6,5 % et l'Océanie, 0,5 %. À travers les accords de libre-échange conclus avec 55 pays, les entreprises marocaines ont potentiellement accès à un marché d'un milliard de consommateurs. Toutefois, la concurrence internationale est particulièrement forte et l'offre exportable marocaine n'est pas encore suffisamment struc-

turée pour y faire face. La plupart des produits exportés par le Maroc sont vendus en vrac et ne comportent qu'une faible valeur ajoutée.

Un important dispositif pour accompagner les entreprises exportatrices

Dans le cadre des grandes stratégies sectorielles comme le Plan Émergence ou le Plan Maroc Vert, le Royaume a mis en place différents mécanismes de soutien à l'export, pilotés par des institutions étatiques telles que Maroc Export, l'AMDI (Agence Marocaine pour le Développement des Investissements) et le CNCE (Conseil National du Commerce Extérieur).

Bien préparer sa stratégie avant de se lancer à l'export

Avant de s'engager dans le développement à l'export, chaque entreprise doit au préalable établir un autodiagnostic pour savoir si elle est prête à répondre aux exigences du marché international. Il est également important de réaliser une étude de marché complète afin de mieux cibler son approche et d'identifier les risques éventuels. Une fois toutes les précautions prises, chaque entreprise dotée d'une offre exportable, quelle que soit sa taille, peut partir, en toute sérénité, à la conquête des marchés étrangers. *

► Nadia Kabbaj

Karim Bouayad, Conseiller à l'Export, Vice-Président de la Commission Commerce International de la CFCIM

L'objectif de cette conférence était de faire un état des lieux de l'export au Maroc, de mettre en avant l'intérêt du développement à l'international et de parler de vive voix avec les entreprises concernées. Aujourd'hui, sur l'ensemble des entreprises que compte le Royaume, seules 5 400 exportent leurs produits. Sur ces 5 400, moins de 500 réalisent 80 % du chiffre d'affaires des exportations. L'entreprise



marocaine ne mesure pas les potentialités du marché extérieur. Ces dernières années, il faut reconnaître que le Maroc a fait un travail colossal, il a su faire son diagnostic. Son point faible, c'est l'offre exportable, donc c'est l'entreprise. L'export ne s'improvise pas. Il faut sécuriser sa démarche en amont et se donner tous les moyens pour réussir. Se préparer avant de se lancer, c'est gagner du temps et de l'argent.

Entreprises en difficulté : quelles solutions pour éviter la liquidation judiciaire ?

Le 13 novembre dernier, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) et sa Commission Juridique, Fiscale et Sociale ont organisé un petit-déjeuner d'information sur le thème « Difficultés des entreprises : mieux vaut prévenir que traiter ». Retour sur la rencontre.

Il est souvent difficile de reconnaître que sa société va mal. Pourtant, il existe des solutions permettant aux chefs d'entreprise de réagir tant qu'il est encore temps et d'éviter la liquidation judiciaire. Or, les différents outils et procédures prévus par le livre V du Code de Commerce sont peu connus ou utilisés par les entreprises. Mettre en avant leurs avantages, tel était l'objet de la rencontre animée par Mohamed Aarab, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes et aux Apports, Expert Assermenté près la Cour de Cassation et Sylvain Allassaire, Conseil Juridique en Droit des Affaires, Gérant-Associé du Cabinet ALASSAIRE JURICONSEIL.

« Beaucoup d'entreprises sont en difficulté, mais n'ont pas forcément conscience de la gravité de leur situation. Elles pensent qu'elles pourront

redresser la barre demain. Le livre V du Code de Commerce propose des outils pour gérer ces situations difficiles », indique Sylvain Allassaire. Le livre V prévoit en effet deux types de procédures à appliquer en fonction du niveau de difficulté (selon si l'entreprise est en état ou non de cessation de paiement). La première catégorie regroupe les procédures de prévention des difficultés, à savoir la prévention interne, la prévention externe et le règlement amiable. Ces procédures présentent l'avantage de préserver la confidentialité autour de la situation de l'entreprise et d'éviter ainsi de compromettre la continuité de l'exploitation. La seconde catégorie concerne les procédures de traitement des difficultés : le redressement et la liquidation judiciaire.

« La procédure de redressement judiciaire est parfois détournée par les

entreprises qui l'utilisent pour ne pas avoir à payer leurs créanciers. Le tribunal a la possibilité de rejeter la demande en estimant que la condition de cessation des paiements n'est pas remplie » explique Sylvain Allassaire. Ainsi, les procédures de prévention sont des étapes essentielles pour ne pas se retrouver directement en liquidation. De plus, le fait de ne pas respecter la procédure de prévention interne peut être considéré comme une faute de gestion susceptible d'entraîner la responsabilité des dirigeants. Ces derniers ont donc tout intérêt à déclencher le process dès les premières alertes ou lors de tout événement majeur pouvant porter atteinte à la bonne santé de leur entreprise (perte d'un marché, entrée d'un concurrent, destruction de l'outil de production...). *

► Nadia Kabbaj

La CFCIM partenaire du Forum PACA-Maroc à Tanger

La Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) était partenaire du Forum PACA-Maroc, organisé par CCI International PACA, ANIMA Investment Network, Finances & Conseil Méditerranée, l'Imed, l'ARII, l'Agence pour la Promotion et le Développement du Nord (APDN) et l'IPEMED. Ce Forum s'est déroulée le 24 novembre dernier à Tanger. Une quarantaine d'entreprises adhérentes de la CFCIM y ont participé et ont pu ainsi entrer en relation avec la délégation d'entreprises françaises conduite par Michel Vauzelle, Président de la Région PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur).



Le Forum a débuté par une conférence plénière sur le climat des affaires au Maroc, au cours de laquelle divers organismes et institutions sont intervenus, notamment l'APDN, la CGEM (Confédération Générale des Entreprises du Maroc), l'Imed et la CFCIM. La rencontre s'est poursuivie par le partage d'expériences d'entreprises françaises et marocaines, ainsi que par des ateliers d'information sur le cadre juridique, bancaire et fiscal du Maroc. Le Forum PACA-Maroc s'est achevé par une session de rendez-vous de prospection B to B dans les secteurs du transport et de la logistique, de l'environnement, des énergies renouvelables et des services à l'industrie.

Khalid Safir invité du Forum Adhérents de la CFCIM



Le 26 novembre 2015, la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM) a reçu, dans le cadre de son Forum Adhérents, Khalid Safir, Wali de la Région Casablanca-Settat et Gouverneur de la Préfecture de Casablanca. Près de 300 personnes ont participé à cette rencontre placée sous le thème « Le Plan de Développement du Grand Casablanca 2015-2020 ».

Poumon économique du Royaume, la Région du Grand Casablanca, récemment redéfinie et rebaptisée « Casablanca-Settat » dans le cadre du projet de régionalisation avancée, doit faire face à de nombreux défis. À l'instar de toutes les grandes métropoles émergentes dans le monde, un de ses challenges, et non des moindres, est de s'assurer un développement harmonieux et prospère, tout en garantissant un cadre de vie de qualité à l'ensemble de ses habitants.

Derrière les chiffres, des enjeux de taille, « Casablanca est en train de se transformer en grande métropole puisque sa population va bientôt atteindre les 5 millions. Nous sommes aujourd'hui 4,2 millions. C'est aussi une ville où le nombre de ménages est en train d'exploser. Selon le Haut-Commissariat au Plan, la population a progressé de 17 % et le nombre de ménages a augmenté de plus 36 % », explique Khalid Safir. « Tous ces ménages ont besoin de logements, de mobilité. Ce sont là tous les défis qui nous attendent pour les années à venir », poursuit-il. Le Wali a également indiqué que Casablanca est une ville particulièrement

dense, en comparaison de certaines villes ayant une population équivalente. Outre les problèmes de circulation, le défi majeur qui guette la métropole est le chômage : « Selon le HCP, si notre taux de croissance continue de stagner à 4 %, un quart de la population sera au chômage. Cette situation sera intenable, d'où la nécessité de créer les conditions de développement qui nous permettront de faire face à ce fléau. Le taux de croissance minimal doit être au moins supérieur à 7 % ».

Une feuille de route pour mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés

C'est pour répondre aux différentes problématiques que connaît actuellement la région que Sa Majesté le Roi Mohammed VI a, lors de son discours du 11 octobre 2013, donné l'impulsion pour le renouveau de la ville. « Sa Majesté a fait état d'un diagnostic très précis des problématiques que connaît Casablanca, mais a aussi fixé une ambition pour notre ville. Le discours royal a donné les grandes lignes, les grandes orientations pour qu'elle puisse se développer et sortir de cette situation, en lui fixant pour objectif principal de devenir un centre financier

international », a rappelé Khalid Safir. C'est ainsi qu'à vu le jour, il y a un an, le Plan de Développement du Grand Casablanca 2015-2020 (PDGC), fruit d'un vaste travail de réflexion mené dans le cadre d'une démarche participative, en vue d'inclure les différentes parties prenantes.

La concrétisation du PDGC s'appuie sur une importante enveloppe budgétaire portant sur la période 2015 - 2020 : 10 conventions d'investissement d'un montant de 33,6 milliards de dirhams ont été signées. Le secteur des transports (transports en commun, infrastructures routières...) concentre la plus grande part des investissements. « Sur 33,6 milliards, 27 sont dédiés principalement aux problèmes de mobilité », précise Khalid Safir. L'un des chantiers majeurs est l'extension du réseau du tramway, dont la longueur totale passera de 31 km à 111 km. « Le but est de relier tous les quartiers de Casablanca pour que tous les citoyens aient une station de tramway à moins de 500 mètres de chez eux. » Le réseau d'autobus bénéficiera également de ces investissements. Des synergies seront mises en place entre les différents modes de transport (tarification unique). Plusieurs chantiers d'infras-

structures visent à décongestionner le centre-ville et les axes routiers principaux, notamment la nouvelle autoroute qui reliera l'Est de Casablanca à l'aéroport Mohammed V et 15 parkings totalisant 6 000 places. Ces parkings seront réalisés à proximité des stations de tramway afin d'encourager les Casablancais à déposer leur voiture (le stationnement sera alors gratuit) et à terminer leur trajet en tramway.

Améliorer la qualité de vie de tous les Casablancais

Un autre volet important des investissements concerne la mise à niveau des quartiers sous-équipés et le relogement/recasement des populations vivant dans les quartiers d'habitat informel. L'objectif est d'assurer, dans un souci d'équité, un niveau minimal de services publics à tous les habitants. À ce sujet, le Wali annonce qu'« un effort important sera engagé dans les cinq prochaines années pour restructurer les 90 quartiers périphériques et aussi résorber définitivement tous les bidonvilles de Casablanca. En 2006, 110 000 ménages vivaient dans les bidonvilles. Aujourd'hui 56 000 ont été relogés. Le challenge, c'est de reloger les ménages restants dans les deux années à venir ».

En parallèle, divers projets seront mis en œuvre pour améliorer le cadre de vie des Casablancais. La ville va ainsi se doter d'un système de télésurveillance. 600 caméras seront placées sur les grands carrefours, pour la régulation de la circulation routière, ainsi qu'au niveau des points sensibles. Le développement durable constitue aussi un volet substantiel des investissements d'infrastructures : développement des espaces verts (projet de ceinture verte en périphérie, mise à niveau des parcs du centre-ville...), gestion des déchets solides, assainissement liquide, etc. En ce qui concerne le système de santé, des financements publics seront dédiés à la mise à niveau des dispensaires et de certains services des CHU. Des dispensaires de proximité seront également créés dans les nouveaux quartiers périphériques et un projet de SAMU médical sera lancé en 2016 à Casablanca.

Un pôle d'excellence économique

L'ambition de Casablanca est non seulement de consolider sa position de locomotive économique du pays, mais aussi d'accroître son attractivité à l'international. Dans le cadre du PDGC, un programme vise à mettre à niveau les zones industrielles existantes, notamment celles de Moulay Rachid, Sidi Bernoussi, Mohammedia, Lahfaya et Aïn Sebaâ. Afin d'attirer les investissements étrangers, de nouvelles zones industrielles seront également aménagées à Oulad Hadda, Tit Mellil, Ben M'Sik et Médiouna. Et pour faciliter l'implantation d'industriels internationaux, Khalid Safir souligne l'importance des ressources humaines : « Notre activité économique est aussi associée à l'attractivité du capital humain. Pour que les industriels s'installent, nous devons former des ressources humaines, mais aussi être attractifs pour attirer des ressources humaines en provenance d'autres horizons. ». En quelques années, plusieurs universités et écoles renommées à l'international sont venues enrichir l'offre de formation dans la région (École Centrale de Paris, EM Lyon, etc.).

Dans le cadre du plan d'aménagement, 25 000 hectares seront ouverts à l'urbanisation à l'horizon 2030, dont 5 000 pour les activités économiques.

Construire l'offre de divertissement et valoriser le patrimoine culturel et architectural

Le PDGC vise aussi à redonner toutes ses lettres de noblesse à la ville : « Casablanca est un nom mythique et nous devons pouvoir construire sur ce nom une marque pour vendre ce territoire en capitalisant sur ses atouts », explique le Wali. Différents axes de travail sont prévus dans ce sens : animations culturelles (réalisation de musées et de centres culturels de proximité), animations sportives, loisirs (réhabilitation du parc Sindibad et du zoo d'Aïn Sebaâ), valorisation du patrimoine et développement des espaces et foires d'exposition. « Le patrimoine de Casablanca est une belle richesse qui doit être mise en valeur. Nous sommes en train de préparer le dossier de candidature pour son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Le dossier sera présenté en février et nous aurons la réponse entre le mois de mars et le mois d'avril. Si nous décrochons ce label, cela va augmenter l'attractivité de la ville et sa visibilité à l'international », annonce Khalid Safir. À propos du quartier Art Déco, il explique que « la problématique est qu'il s'agit de propriétés privées. Aujourd'hui, il faut encourager les propriétaires à se réintéresser à leur patrimoine en effectuant tous les aménagements nécessaires autour de cette zone, >>>>



»»» le tramway en est l'exemple. D'autres efforts seront faits, en particulier sur les bâtiments publics, pour rendre sa place à ce quartier et lui permettre de drainer à nouveau des capitaux.»

Une gouvernance plus transparente et efficace

Un des pivots du PDGC est la remise à plat du système de gouvernance. Selon le Wali, « nous devons essayer d'impliquer au maximum les citoyens et les entreprises, qui peuvent parfois se sentir exclus, dans la gestion de la ville. C'est pourquoi un certain nombre d'organes ont été créés pour permettre à ces forces vives de participer à la vie de la ville ». L'Observatoire Régional du Grand Casablanca vise ainsi à associer acteurs privés et civils à un certain nombre de réflexions concernant la ville. La Commission Régionale de l'Environnement des Affaires réunit quant à elle la CGEM et cinq associations des zones industrielles. Afin d'assurer la bonne coordination entre les différents acteurs devant intervenir sur l'espace public (collectivités territoriales, ministères, grandes entreprises publiques...), une instance de suivi du PDGC a été mise en place. Des sociétés de développement local, entités régies par le droit privé, ont également été créées. Plus souples et réactives, elles se verront confier des missions particulières par les collectivités territoriales. C'est le cas, par exemple, de Casa Transport et de Casa Aménagement, cette dernière étant notamment en charge du chantier du Super Collecteur Ouest. En parallèle, afin d'améliorer le climat social dans les entreprises, la Wilaya, la CGEM et les syndicats ont signé une charte régionale visant à mettre en place des mécanismes de résolution des conflits en amont. Concernant la vision urbanistique, Khalid Safir annonce qu'« aujourd'hui,



Le 2 décembre dernier, Khalid Safir a visité le parc industriel de la CFCIM SETTAPARK en compagnie d'élus, de représentants des autorités et de chefs d'entreprise de la région.

Casablanca dispose de plans d'aménagements clairs, nets et offrant une visibilité sur les 10 prochaines années.»

Trouver de nouvelles sources de financement

Pour financer tous ces ambitieux projets, le PDGC privilégie deux axes : la mise à niveau de l'administration fiscale et le développement des ressources propres à travers l'exploitation des biens communaux qui devraient respectivement générer 500 et 400 millions de dirhams par an. L'harmonisation des périmètres entre Lydec et l'ONEE permettra, quant à elle, de dégager environ 28 milliards de dirhams sur les 10 prochaines années et, ainsi, de faire face au besoin d'infrastructures sur les nouvelles zones d'urbanisation. « Pour assurer la transition et financer les investissements pendant la mise en place de ces actions sur la période 2015-2018, nous avons eu recours à un emprunt de 200 millions de dollars auprès de la Banque Mondiale avec un taux d'intérêt très intéressant », indique le Wali.

Gestion des services et transformation numérique

En ce concerne l'organisation et l'amélioration des services, les objectifs sont

tout aussi ambitieux. Il s'agit notamment de restructurer l'administration communale, de piloter la transformation numérique de la métropole et de moderniser la gestion des unités économiques (marché de gros, abattoirs...). Une police municipale administrative sera en outre chargée de prévenir et sanctionner toutes les incivilités telles que le rejet de déchets sur la voie publique ou le stationnement gênant. Un schéma directeur de transformation numérique est en cours d'élaboration, sachant que certains services ont déjà pu bénéficier de la mise en place de nouvelles technologies (par exemple l'application Casa Urba lancée depuis un an).

Le PDGC est aujourd'hui bien avancé. Il doit être néanmoins réajusté suite au redécoupage opéré dans le cadre de la Régionalisation Avancée. C'est pourquoi, un nouveau plan de développement quinquennal, couvrant l'intégralité du territoire de la région Casablanca-Settat, est d'ores et déjà en préparation. Quant à la marque territoriale de Casablanca, elle sera dévoilée d'ici mars prochain. *

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj

SIKA MAROC



TRAITEMENT DES BÉTONS, CIMENTS ET
MORTIERS
ÉTANCHÉITÉ ET IMPERMÉABILISATION
JOINTS, COLLAGE SOUPLE ET MOUSSES

RÉPARATION, RENFORCEMENT ET PROTECTION
SOLS
TOITURES
INDUSTRIE

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ CERTIFIÉ



Sika Maroc S.A.

Z.I. Ouled Saleh, BP 191-27182
Bouskoura - Casablanca - Maroc
Tél.: +212(0)522 33 41 54
Fax : +212(0)522 59 07 99
info@ma.sika.com
<http://mar.sika.com>

BÂTIR LA CONFIANCE



Développement à l'international

La CFCIM vous accompagne sur les salons professionnels

Agroalimentaire

Salon Gulfood

Du 21 au 25 février 2016
Dubai – Émirats Arabes Unis
www.gulfood.com



Gulfood est l'un des rendez-vous les plus importants du commerce alimentaire, des boissons et de l'hôtellerie dans le monde.

Chiffres clés 2016 :

- 4 500 exposants attendus
- 113 398 m² de surface d'exposition
- Plus de 110 pavillons internationaux
- Près de 80 000 visiteurs

Secteurs représentés :

- Produits alimentaires et boissons
 - Équipements pour boissons
 - Restauration et cafés
 - Chaînes hôtelières
 - Équipements et matériels de cuisine et de restauration
 - Mobilier, décoration et arts de la table
 - Produits détergents
- Profil des visiteurs :**
- Traiteurs
 - Chefs de cuisine
 - Propriétaires de café et bars
 - Gérants d'hôtels et restaurants
 - Investisseurs
 - Architectes
 - Grossistes et détaillants.

Contact : Nadwa el Baïne Karim
Tél. : 0522 43 96 23 ou 24
Email : nelbaine@cfcim.org

Agriculture



Salon SIA

Du 27 février au 6 mars 2016
Paris Expo Porte de Versailles
Paris - France
www.salon-agriculture.com

Chiffres clés :

- Près de 1 100 exposants

- Près de 690 000 visiteurs
 - 3 800 animaux exposés
- Le Salon International de l'Agriculture propose une offre complète de l'Agriculture et l'Alimentation à travers 4 univers :

- 1. Élevage et ses filières :** accueille le plus grand rassemblement d'animaux, représentatif de 330 races en exposition : bovins, ovins, caprins, porcins, équins, canins, félins, basse-cour, aviculture et élevage du monde
- 2. Produits gastronomiques :** véritable voyage culinaire à travers le monde (régions de France, agriculture et délices du monde)
- 3. Cultures et filières végétales :** jardin, cultures et filières végétales, habitat rural et environnement.
- 4. Services et métiers de l'agriculture :** Ministères, organisations professionnelles agricoles, syndicats...

Le concours général agricole constitue un tremplin unique pour les produits du terroir, les produits laitiers, les vins, et une démonstration de l'excellence de la génétique française. Il permet également de sensibiliser et de distinguer les futurs jeunes professionnels qui s'investissent dans l'agriculture.

Contact : Nadwa el Baïne Karim
Tél. : 0522 43 96 23 ou 24
Email : nelbaine@cfcim.org

Informatique



Salon CeBIT

Du 14 au 18 mars 2016
Hannover Messe
Hanovre - Allemagne
www.cebit.de/home

Le CeBIT est le salon numéro 1 mondial de l'informatique et des télécommunications.

Chiffres clés :

- Plus de 3 300 exposants de 77 pays
 - Près de 500 000 visiteurs,
 - 400 000 m² de surface d'exposition
- Le CeBIT rassemble tout le secteur de l'industrie numérique et les dernières applications ERP, CRM et ECM :
- Business Solutions (logiciels, IT-services, supply chain...)

- RIFD/Auto ID
- IT-Sécurité
- Télécommunications
- Télématique, navigation, solutions automobiles
- IT-Infrastructure (hardware, écran, imprimante, serveur, composants...)
- Électronique
- Solutions mobiles et web
- Solutions innovantes
- e-administration/e-gouvernement/e-santé
- Banques et finances
- Recherche et innovation

Contact : Khadija Mahmoudi
Tél. : 05 22 43 96 24
Fax : 05 22 20 19 95
05 22 26 02 82
Email : kmahmoudi@cfcim.org

Climatisation – Chauffage – Eau – Électricité



Salon Mostra Convegno Expocomfort
Du 15 au 18 mars 2016
Fiera Milano
Milan – Italie
www.mceexpocomfort.it

MCE - Mostra Convegno Expocomfort 2016 est une vitrine complète des technologies les plus avancées dans la climatisation et la plomberie. La 40^e édition se tiendra conjointement avec Expo Bagno 2016, salon entièrement dédié à la salle de bain.

Principaux secteurs de l'évènement Mostra Convegno Expocomfort 2016 :

- Chauffage et composants
- Ventilation, air conditionné et réfrigération
- Systèmes de l'efficacité énergétique et photovoltaïque
- Plomberie et traitement des eaux

Secteurs de l'évènement Expo Bagno 2016 :

- Articles sanitaires et meubles
- Baignoires, cabines de douche, robinetterie, meuble et accessoire
- Revêtements

Profil des visiteurs :

- Professionnels du secteur HVAC (courant alternatif haute tension) et plomberie
- Ingénieurs et experts
- Designers et architectes d'intérieurs
- Entrepreneurs
- Acheteurs, distributeurs et grossistes.

Contact : Nadwa el Baïne Karim
Tél. : 0522 43 96 23 ou 24
Email : nelbaine@cfcim.org

Industrie



Salon TUBE DUSSELDORF
Du 4 au 8 avril 2016
Düsseldorf - Allemagne
www.tube-tradefair.com

TUBE DUSSELDORF, salon international du tube et du tuyau, aura lieu du 4 au 8 avril 2016 à Düsseldorf en Allemagne.

Le salon en chiffres :

- Près de 1 300 exposants
 - 33 668 visiteurs
 - 50 200 m² de surface d'exposition
- Secteurs présents :**

- Machines de fabrication du tube et du tuyau
 - Technologie de cintrage et de formage du tube
 - Vente et fabrication du tube
 - Tubes et accessoires
 - Profilés métalliques
 - Installation
- WIRE DUSSELDORF, salon international du fil et du câble, se tiendra conjointement avec le salon TUBE DUSSELDORF
- Secteurs présents :**
- Fil, câble et machines de fibres optiques
 - Technologie de fixation
 - Machines de soudage
 - Fabrication de ressorts

Contact : Khadija Mahmoudi
Tél. : 05 22 43 96 24
Fax : 05 22 20 19 95
05 22 26 02 82
Email : kmahmoudi@cfcim.org

L'ÉVÉNEMENT TECHNIQUE DE L'AGROALIMENTAIRE



- 5 000 VISITEURS
- 250 EXPOSANTS
- 27 PAYS

- ÉMISSIONS TV
- TROPHÉES DE L'INNOVATION
- RENDEZ-VOUS B TO B

Contact :
Annabelle NÉNOT-SOUGRATI
anenot@cfcim.org
Tél. : +212 (0)5 22 43 96 05

ORGANISÉ PAR :



**INGRÉDIENTS & PAI
ÉQUIPEMENTS & PROCÉDÉS
EMBALLAGES & CONDITIONNEMENTS
QUALITÉ & HYGIÈNE
STOCKAGE & MANUTENTION**

WWW.CFIA-MAROC.COM

Mot de la Chef du Service économique de l'Ambassade de France



Marie-Cécile TARDIEU

► marie-cecile.tardieu@dgtresor.gouv.fr

2015, une année de rapprochements. A l'heure de porter un regard sur l'année écoulée, on peut se féliciter que notre présence économique se soit consolidée dans de nombreux domaines, de l'appui aux politiques publiques jusqu'à la coopération industrielle. Quelques exemples. La France a apporté son expertise dans le cadre de nouveaux jumelages institutionnels (deux jumelages agricoles, notamment sur le renforcement de l'aquaculture ;

un jumelage relatif à l'amélioration du niveau de protection des droits du consommateur).

Sur le plan commercial, de nouvelles entreprises françaises ont eu l'occasion de découvrir le potentiel du marché marocain (pavillon de 73 entreprises au salon Pollutec, premier pavillon France au Salon Marocarne & Milk) et d'autres ont renforcé leur présence (Bel, Castel). Dans plusieurs secteurs, les entreprises françaises ont consolidé leur partenariat industriel, notamment en renforçant l'axe formation. Dans le secteur ferroviaire, outre la création d'une co-entreprise ONCF - SNCF pour la maintenance des rames à grande vitesse, un Institut de Formation Ferroviaire a ouvert. On peut se féliciter de la poursuite du partenariat franco-marocain en faveur de la mobilité urbaine pour la réalisation de la ligne 2 et l'extension de la ligne 1 du tramway de Casablanca. Les entreprises françaises ont continué à favoriser l'essor du secteur aéronautique avec des extensions d'usines comme celle de Stelia (groupe Airbus). Dans le secteur automobile, le groupe PSA ouvre la voie de la création d'un nouveau pôle industriel à Kenitra.

La visite présidentielle d'amitié et de travail en septembre à Tanger fera de l'année 2015 une date majeure pour la relation bilatérale. Après cette année déjà très dense, l'élan nouveau qu'elle a insufflé ouvre encore de nouvelles perspectives. ►

L'économie en mouvement

Un chiffre en perspective

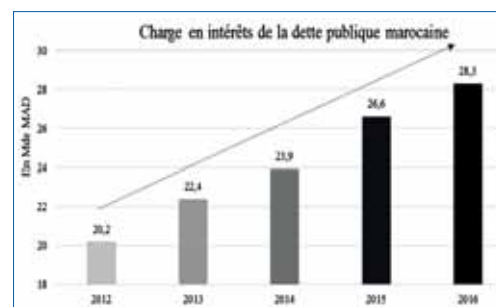
+40%

La charge en intérêt de la dette publique marocaine augmenterait de 40% entre 2012 et 2016.

Le Projet de Loi de Finances pour l'année 2016 prévoit une hausse de la charge en intérêts de la dette publique marocaine. Elle s'élevait à 26,6 Mds MAD en 2015 et atteindra 28,3 Mds MAD en 2016, soit une augmentation de 6,5 %. Ces charges s'établiront 4,0 Mds MAD au titre de la dette extérieure, en hausse de 5,3 % par rapport à 2015, et à 24,3 Mds MAD au titre de la dette intérieure, soit une hausse de 6,7 %.

Le stock de dette publique devrait quant à lui atteindre 64,4 % du PIB en 2016 selon le FMI, contre 63,6 % en 2015. Ce niveau constituerait un point haut, la dette publique étant amenée à refluer les années suivantes. La dette publique marocaine est composée en majeure partie de dette intérieure (75,9 % du total de la dette du Trésor en 2014).

Ces dernières années, le Trésor marocain a renforcé son financement via les marchés financiers internationaux. En décembre 2012 et mai 2013, deux opérations ont permis de lever 1,5 Md USD à 10 ans et 750 M USD à 30 ans, à des taux respectivement de 4,25 % et 5,5 %. En juin 2014, le Trésor a cette fois émis un emprunt obligataire d'un montant de 1 Md EUR, de maturité 10 ans pour un coupon de 3,5 %.



Source : PLF 2016

► jules.porte@dgtresor.gouv.fr

La Chronique économique

Le secteur bancaire confronté à la montée des risques

La mise en œuvre de la nouvelle loi bancaire se fait progressivement et la réforme des statuts de la Banque centrale se prépare. Des avancées notables pour la stabilité financière en découleront. La pertinence de cette mise à niveau légale et institutionnelle est mise en lumière par les dernières évaluations faites à propos du secteur financier. La mission du FMI effectuée au titre de l'article IV achevée début novembre, a rappelé les dernières conclusions du programme du Fonds sur l'évaluation du système financier. Jugé sain, le secteur bancaire serait bien capitalisé et rentable. Toutefois, le FMI a évoqué des risques « limités » pesant sur la stabilité financière, parlant notamment de la progression du taux de créances en souffrance et de la concentration des risques. Début décembre, Fitch Ratings a publié un

rapport pointant à nouveau ces faiblesses, tout en estimant que le secteur restait stable et résilient. L'agence estime que la première exposition de plusieurs banques dépasse le seuil des 10 % des fonds propres réglementaires. En outre, les 20 plus grosses expositions excèdent souvent 100 à 200 % des capitaux propres.

Or, les difficultés de grandes entreprises se sont succédé ces derniers mois, obligeant les banques à augmenter leur provisionnement. Par ricochet, le tissu de PME des secteurs concernés est fragilisé et par là même leur capacité à honorer leurs engagements financiers. Récemment, Euler Hermès a d'ailleurs estimé à 15 % la croissance des défaillances d'entreprises en 2015.

► guilhem.isaac@dgtresor.gouv.fr

Secteur à l'affiche

Organisation du premier pavillon France au Salon MAROCARNE & MILK

Le Salon MaroCarne & Milk rassemble tous les acteurs professionnels des filières viandes rouges et lait. Pour cette 3^{ème} édition, il était organisé conjointement par la Fédération Interprofessionnelle des Viandes Rouges (FIVIAR) et la Fédération Interprofessionnelle Marocaine du Lait (Fimalait), en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime. Le salon s'inscrit dans la dynamique du Plan Maroc Vert (développement des productions de viandes rouges et de lait, modernisation des élevages) et dans une volonté politique forte de mise à niveau des abattoirs. Depuis dix ans, ces deux filières sont en forte croissance et aujourd'hui, plus d'un million d'exploitations agricoles sont concernées au Maroc.

Les perspectives de débouchés pour la France restent très importants tant en matière de génétique animale que d'équipements et de technologies (génétique animale, abattoirs, transformation de la viande, assainissement, froid, ensilage, etc.).

Pour la première fois, la France a eu son pavillon, organisé par l'ADEPTA (Association pour le Développement des Echanges internationaux de Produits et Techniques Agroalimentaires), avec une dizaine d'exposants (sur près d'une centaine au total).

L'ADEPTA, forte de plus de 200 entreprises françaises adhérentes, accompagne le développement international des constructeurs d'équipements, des fournisseurs d'intrants, des experts et des bureaux d'étude pour l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire. Elle développe son activité dans quatre domaines : la mise en relation des opérateurs français et étrangers, l'animation de groupes de filières, l'information des opérateurs étrangers sur les technologies françaises, la mobilisation de l'expertise technique française dans le cadre de programmes de coopération.

► michel.helfter@dgtrésor.gouv.fr

Relations France-Maroc

Visite de Mme Martine Pinville au Maroc



Fatima Marouane, Ministre de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire, et Martine Pinville, Secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire.

© Ambassade de France

La Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Economie sociale et solidaire, Mme Martine Pinville, s'est rendue au Maroc le 20 novembre à l'invitation de Madame Fatima Marouane, Ministre de l'Artisanat et de l'Economie sociale et solidaire, pour participer aux Assises Nationales de l'Economie Sociale et Solidaire organisées à Skhirat.

La Secrétaire d'Etat est intervenue lors de la séance inaugurale, présidée par le Chef du Gouvernement. Cet événement a été marqué par la présence de nombreux ministres. Cette mobilisation tend à montrer que l'économie sociale et solidaire (ESS) est considérée comme un levier de croissance inclusive pour le Maroc. Ce secteur, qui représente actuellement 1,6 % du PIB et plus de 500 000 emplois, est de nature à contribuer aux efforts actifs du gouvernement pour résorber le secteur informel au Maroc.

Dans le cadre d'un entretien restreint, Mme Pinville et Mme Marouane ont échangé sur les ambitions et les avancées de nos deux pays dans le domaine de l'ESS, et également de l'artisanat. La Secrétaire d'Etat s'est entretenue avec M. Nizar Baraka, Président du Conseil économique, social et environnemental, qui a émis des recommandations sur le secteur de l'ESS début 2015.

Rencontre avec des acteurs de l'ESS

Le Président de Injaz Al Maghrib, M. Mohamed Abbad Andaloussi, a présenté à la Secrétaire d'Etat les activités de l'association auprès des jeunes, l'objectif étant de contribuer à l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs.

Mme Pinville s'est ensuite entretenue avec les représentants de l'association Attawfiq Micro-crédit (créée par le groupe Banque Populaire du Maroc et appuyé par le groupe AFD) dans une commune près de Mohammedia et a rencontré deux femmes bénéficiaires de prêts.

Enfin, la Secrétaire d'Etat a rencontré à Casablanca Aïcha Ech-Chenna, Présidente de « Solidarité Féminine », association qui vient en aide aux mères célibataires, la priorité étant de rendre les femmes autonomes, leur permettant ainsi de garder leur enfant.

► laurence.jacquot@dgtrésor.gouv.fr

Affaires à suivre



Le Maroc a annoncé, lors de la COP 21 à Paris, que l'objectif de 42 % de capacités électriques installées d'origine renouvelable qui avait été fixé à l'horizon 2020, est porté à 52 % d'ici 2030 ►► **L'Ambassadeur a participé, le 17 novembre à Bouskoura, à la cérémonie d'inauguration de la plateforme nationale de traitement et de réhabilitation d'équipements électriques contaminés au PCB, en présence de la Ministre déléguée chargée de l'environnement, Madame Hakima El Haite. Cette plateforme a été mise en place par Trédi SA (groupe Séché-Environnement) en partenariat avec la société Maroc Maintenance Environnement. Cette plateforme est la première plateforme spécialisée dans le traitement des matériels contaminés au PCB à être opérationnelle en Afrique**

►► **BMCI fait son entrée au classement des « Top performers » en matière de RSE** : l'agence de notation, Vigeo, a décerné le titre de « Top Performers » en matière de responsabilité sociale des entreprises à 10 entreprises cotées à la Bourse de Casablanca. Il s'agit de BMCE Bank of Africa, Cosumar, Lafarge, Lydec, Managem, Maroc Telecom et SMI, déjà distinguées en 2014, et de trois nouvelles entreprises qui rejoignent le palmarès : BMCI, Holcim et OCP ►► **La KfW a signé un contrat le 25 novembre avec la Caisse de dépôt et de gestion via sa filiale Finéa.** Il porte sur la mise en place d'une ligne de financement de 150 M EUR dédiée aux PME marocaines. Pour rappel, une première ligne avait été signée en décembre 2013 entre la KfW et Finéa, à hauteur de 200 M EUR.

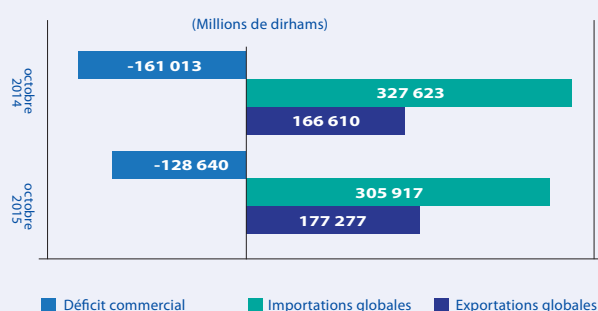
Indicateurs économiques et financiers

Retrouvez chaque mois dans Conjoncture les principaux indicateurs économiques et financiers du Maroc.
Une rubrique réalisée par la société de Bourse M.S.IN.



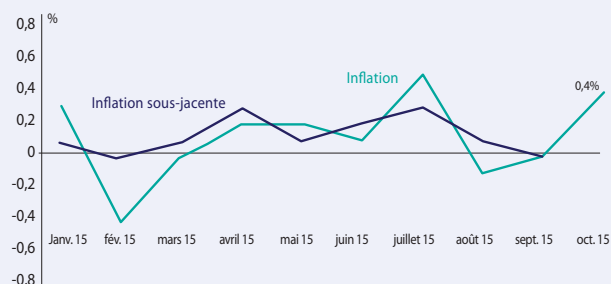
Balance commerciale

Le déficit commercial s'est allégé de 20,11% en glissement annuel.



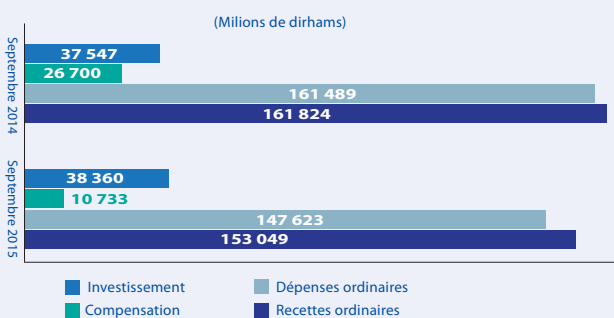
Inflation

Hausse de 0,4% de l'indice des prix à la consommation, résultant de la hausse de 1,0% de l'indice des produits alimentaires et de la stagnation de l'indice des produits non alimentaires. L'indicateur d'inflation sous-jacente en hausse de 0,4% sur



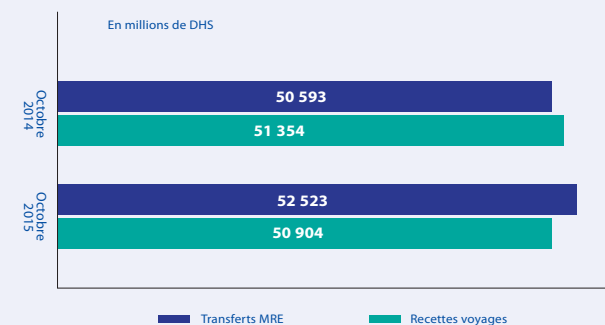
Finances publiques

La charge de la compensation a baissé de 59,8% en glissement annuel, en passant de 26,7 à seulement 10,7 milliards de dirhams.



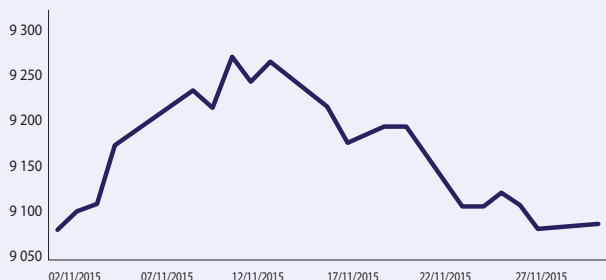
Transferts des MRE & Recettes Voyages

Amélioration des transferts des MRE de 3,8% et baisse des recettes voyages de 0,88% en glissement annuel.



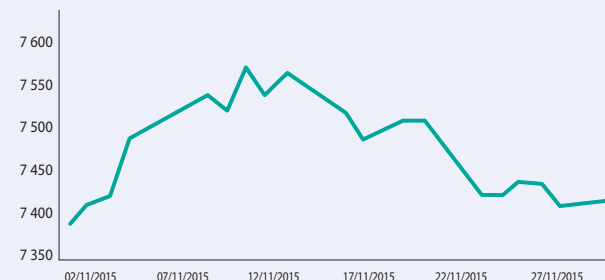
MASI

Au terme du mois de novembre 2015, la performance YTD du MASI s'est affichée à -5,48%, ramenant son cours à 9093,21 points contre 9620,11 points au 31 décembre 2014.



MADEX

Quant au MADEX, sa performance YTD a été -5,38% ramenant le cours à 7421,15 points contre 7842,76 points au 31 décembre 2014.



					Var %/pts
Balance des paiements	Importations globales (en mdh)	oct. 14/	327 623	305 917	-6,63 %
	Exportations globales (en mdh)	oct. 15	166 610	177 277	6,40 %
	Déficit commercial		-161 013	-128 640	-20,11 %
	Taux de couverture (en %)		50,90 %	57,90 %	-
	Transferts des MRE (en mdh)		50 593	52 523	3,81 %
	Recettes des IDE (en mdh)		25 621	29 209	14,00 %
Monnaie et crédit	Agrégat M3 (en mdh)	sept. 14/	1 058 885	1 110 460	4,87 %
	Réserves Internationales Nettes (en mdh)	sept. 15	176 415	213 087	20,79 %
	Créances nettes sur l'administration centrale (en mdh)		134 080	156 935	17,05 %
	Créances sur l'économie (en mdh)		875 626	880 179	0,52 %
	Dont Créances des AID (en mdh)		764 638	772 928	1,08 %
	Crédits immobiliers (en mdh)		235 371	240 645	2,24 %
	Crédits à l'équipement (en mdh)		139 860	142 718	2,04 %
	Crédits à la consommation (en mdh)		43 852	46 179	5,31 %
Prix	Indice des prix à la consommation (100=2006)	sept. 14/			
	Indice des prix à la consommation	sept. 15	113,0	115,0	1,77 %
	Produits alimentaires		119,5	122,9	2,85 %
	Produits non-alimentaires		108,4	109,4	0,92 %
	Taux de change (prix vente)				
	1 EURO	oct. 14/	11,10	10,94	-1,44 %
1 \$ US	oct. 15	8,75	9,75	11,43 %	
Taux d'intérêt	Taux d'intérêt (en %)				Pb 100
	(13 semaines)	déc. 14/	2,50	2,50	0,0
	(26 semaines)	oct. 15	2,75	2,51	-24,0
	(52 semaines)		2,74	2,61	-13,0
(2 ans)		2,93	2,81	-12,0	
Bourse Des valeurs	MASI (en points)	déc. 14	9 620,11	9 093,21	-5,48 %
	MADEX (en points)	nov. 15	7 842,76	7 421,15	-5,38 %
Activités sectorielles					
Télécom	Téléphone mobile (en milliers d'abonnés)		44 258	44 449	0,43 %
	Téléphone fixe (en milliers d'abonnés)	sept. 14/	2 573	2 295	-10,80 %
	Internet (en milliers d'abonnés)	sept. 15	8 498	13 898	63,54 %
Trafic portuaire	(mille tonnes)	août 14/	86 502	83 522	-3,45 %
Énergie	Énergie appelée nette (GWh)	sept. 14/	25 205	25 865	2,62 %
	Consommation d'électricité (GWh)	sept. 15	21 626	22 045	1,94 %
Industrie	Exportation de l'Automobile (en MDH)	oct. 14/	33 691	39 696	17,82 %
		oct. 15			
Mines	Chiffres d'affaires à l'exportation OCP (en mdh)	oct. 14/	32 143	37 871	17,82 %
		oct. 15			
BTP	Vente de ciment (en milliers de tonnes)	sept. 14/	10 655	10 509	-1,37 %
		sept. 15			
Tourisme	Nuitées dans les EHC (en milliers)	août 14/	13 522	12 593	-6,87 %
	Arrivées de touristes y compris	août 15	7 358	7 282	-1,03 %
	MRE (en milliers)				

Énergie

À fin septembre 2015, la production électrique s'est renforcée de 7 % en glissement annuel. Cette évolution s'explique par une hausse de 12,1 % de la production privée, atténuée par une baisse de 1,1 % de la production nette de l'ONEE. Le solde des échanges d'énergie électrique avec l'Espagne et l'Algérie a, quant à lui, reculé de 16,9 % suite à une régression de 16 % du volume des importations et à une augmentation de 14,5 % du volume des exportations. Au terme des neuf premiers mois de l'année 2015, la consommation d'énergie électrique s'est appréciée de 1,9 %.

BTP

Le volume des crédits accordés au secteur immobilier a poursuivi son amélioration à fin septembre 2015, marquant ainsi une progression de 2,2 % par rapport à la même période de l'année passée. Cette hausse s'explique par la performance des crédits alloués à l'habitat, qui ont progressé de 5,7 %, atténuée cependant par une baisse de 6,3 % des crédits destinés aux promoteurs immobiliers.

Échanges extérieurs

À fin octobre 2015, le déficit commercial s'est allégé de 20,1 %, en glissement annuel, pour s'établir à 128,6 milliards de dirhams. De ce fait, le taux de couverture des importations par les exportations des biens s'est établi à 57,9 %, soit une amélioration de 7 points. Cette évolution s'explique par une progression de 6,4 %, de la valeur des exportations, conjuguée à une baisse de 6,6 % de la valeur des importations.

Bourse de Casablanca

Les indicateurs de la place casablancaise ont clôturé le mois de novembre 2015 sur une progression mensuelle de +0,13 % à 9 093,21 points pour le MASI, et +0,3 % à 7 421,15 points pour le MADEX. La capitalisation boursière s'est, pour sa part, établie à 458,36 milliards de dirhams, en hausse de 0,16 % par rapport à fin octobre 2015.

Au niveau sectoriel, seulement 6 secteurs sur 22 ont enregistré, à fin novembre, des performances YTD positives, notamment le secteur de l'Électricité (TAQA Morocco ; +35,29 %), le Transport (+21,23 %), et les services aux collectivités (LYDEC ; +7,98 %). Les plus fortes contre-performances ont concerné le secteur de la chimie (-50,56 %), et celui des loisirs et hôtels (RISMA ; -49,37 %).

► Mohamed El Mehdi CHAMCHATI



« L'esprit de Tanger » a su insuffler ardeur et enthousiasme à notre relation bilatérale

Interview de Monsieur Jean-François Girault, Ambassadeur de France au Maroc.

Conjoncture : Depuis votre prise de fonctions, en septembre dernier, quelles ont été vos premières impressions sur le Maroc ?

Jean-François Girault :

Ce qui impressionne d'emblée, c'est le mouvement. Il y a au Maroc une stratégie, un élan, une perspective, auxquels Sa Majesté imprime une impulsion toujours renouvelée. Prenez les réformes, les grands projets d'infrastructure, les énergies renouvelables et le développement durable, la projection vers l'Afrique...

Arrêtons-nous un instant sur le développement économique. La volonté d'aller de l'avant y est manifeste.

Tout d'abord, le pays opère une vraie diversification sectorielle. Stimulés par le Plan d'Accélération Industrielle, de nouveaux secteurs émergent. La rapidité avec laquelle les écosystèmes prennent forme, notamment dans l'automobile et l'aéronautique, est impressionnante. Les acteurs français y prennent d'ailleurs toute leur part. Aux côtés de ces deux secteurs, souvent mis en avant, d'autres font leur place, comme le secteur de la logistique, par exemple. Il est essentiel, car il irrigue l'ensemble de l'économie.

Il y a ensuite, un rééquilibrage territorial. Historiquement, Casablanca et Rabat concentraient les forces économiques. Aujourd'hui, nous voyons émerger d'autres pôles d'activités. C'est le cas de Tanger Med au

nord ou d'Agadir au sud. Demain ce sera Kenitra avec son port en eaux profondes, avec l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse, avec l'installation de PSA et d'équipementiers automobiles. En faisant preuve d'audace, les opérateurs français ont de vraies opportunités. Nous devons nous mobiliser dès l'amont.

Enfin, le Maroc poursuit son ouverture à l'international. Au niveau commercial, le choix du libre-échange lui permet de mieux se placer sur les chaînes de valeur mondiales. Et n'oublions pas le bénéfice mutuel attendu du projet d'Accord de Libre-Échange Complet et Approfondi. Parallèlement, le Royaume est particulièrement accueillant pour les investisseurs étrangers. Nous sommes d'ailleurs les premiers à y investir et, dans ce cadre, nous le soutenons dans sa modernisation du climat des affaires. Je note par ailleurs que la France est la première destination des investissements marocains à l'étranger. Je m'en félicite et je souhaite que nous renforçons les investissements croisés entre nos deux pays. En cela, la stratégie africaine du Maroc est une opportunité forte pour nos entreprises de travailler ensemble.

La visite du Président de la République Française, Monsieur François Hollande, à Tanger en septembre 2015, a marqué un nouveau tournant dans les relations diplomatiques entre la France et le Royaume. Aujourd'hui, comment se porte la coopération entre les deux pays ?

Ce fut incontestablement une très belle visite d'amitié et de travail, dense, féconde, chaleureuse.

Elle fut exceptionnelle, dans sa forme comme dans son contenu, et a indéniablement scellé le renouveau de notre partenariat d'exception. « L'esprit de Tanger » a su insuffler ardeur et enthousiasme à notre relation bilatérale dont le Président de la République et Sa Majesté le Roi ont réaffirmé avec vigueur toute l'intensité.

Parmi nos axes de coopération, l'éducation et la formation constituent bien évidemment une priorité. À côté de notre réseau d'enseignement, le plus dense que nous ayons à l'international, nous nous mobilisons pour le développement à l'échelle du pays des classes bilingues dans les établissements marocains. L'enjeu est majeur puisqu'il s'agit de favoriser le succès de la transition entre le secondaire et le supérieur. La France accompagne également le Royaume dans ses efforts dans le domaine de la formation professionnelle. Nos opérateurs, au premier rang desquels l'Agence Française de Développement, en ont fait un champ d'intervention prioritaire au Maroc. Un autre exemple de notre coopération : la première formation certifiante au Maroc en matière de propriété industrielle a vu le jour cet automne grâce à la collaboration entre l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) et l'Office Marocain de la Propriété Industrielle et Commerciale (OMPIC). Cette coopération évolue également sur le terrain de la lutte contre la contrefaçon, pour laquelle un accord a été signé entre nos deux ministres, M. Elalamy et M. Macron lors de la Rencontre de Haut Niveau de mai 2015.

La coopération franco-marocaine s'opère également au niveau des territoires. 90 acteurs, tout échelon confondu, œuvrent sur l'ensemble des champs de compétences des collectivités locales. Afin d'amplifier cette dynamique, des Assises franco-marocaines de la coopération décentralisée se tiendront en 2016.

Le secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche compte pour une part importante dans l'économie marocaine. Comment la coopération française s'inscrit-elle dans la dynamique du Plan Maroc Vert ?

Ce secteur est un domaine prioritaire de notre coopération. Sous l'impulsion du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, M. Aziz Akhannouch, et de son homologue français, M. Stéphane Le Foll, les partenariats et les échanges se sont intensifiés au niveau bilatéral : signature d'une convention-cadre dans le domaine agricole et agroalimentaire, mise en place d'un comité mixte bilatéral, concrétisation de nombreux partenariats en matière sanitaire et phytosanitaire. Les Plans « Maroc Vert » et « Halieutis » ont bénéficié,

outre l'accompagnement financier de l'AFD, d'une implication forte de grands groupes industriels français comme Avril qui, à travers sa filiale marocaine Lesieur Cristal, œuvre à développer et structurer une filière oléagineuse (tournesol, colza), ou Danone qui, à travers sa filiale marocaine Centrale Danone, vise à développer quantitativement et qualitativement la production laitière locale. Ces deux groupes s'inscrivent également de manière volontariste dans une dynamique bilatérale en direction du reste de l'Afrique. En outre, sur financement de l'Union européenne, nos deux pays travaillent au renforcement des capacités organisationnelles et techniques de l'Institut National de Recherche Halieutique, au renforcement de l'aquaculture avec l'ANDA, et au contrôle des produits phytopharmaceutiques, des fertilisants et supports de culture avec l'ONSSA. La France apporte également une assistance pour un projet de partenariat public-privé en vue de la réalisation d'une usine de dessalement et d'un réseau d'irrigation dans le Souss-Massa et à une étude de faisabilité d'un plan de modernisation des entreprises de valorisation des produits de la mer.



« La coopération franco-marocaine s'opère également au niveau des territoires. Afin d'amplifier cette dynamique, des Assises franco-marocaines de la coopération décentralisée se tiendront en 2016. »

Lors de sa visite à la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc, le 21 octobre dernier, le Secrétaire d'État chargé du Commerce Extérieur, de la Promotion du Tourisme et des Français de l'Étranger, Monsieur Matthias Fekl, a évoqué la signature de l'Appel de Tanger par le Roi Mohammed VI et le Président François Hollande, le 20 septembre dernier. Quels en sont les enjeux alors que la COP21 conduit ses travaux et que le Maroc doit accueillir la COP22 en 2016 ?

L'Appel de Tanger pour une action solidaire et forte en faveur du climat, lancé le 20 septembre dernier par Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le Président François Hollande, symbolise la communauté de vue et d'ambition de la France et du Maroc face à ce que les deux pays considèrent comme l'enjeu planétaire majeur de ce siècle. >>>>

»»» Cet Appel, exceptionnellement signé au niveau des deux Chefs d'État, a donné une forte impulsion en vue de la Conférence de Paris. Premier pays arabe à avoir remis sa contribution nationale (INDC), ambitieuse et courageuse, le Maroc est un pionnier et un leader en matière de développement des énergies renouvelables dans la région. L'étroite coordination entre la France et le Maroc, qui accueillera la COP22 à Marrakech en 2016, s'inscrit dans une coopération franco-marocaine engagée de longue date dans la lutte contre le changement climatique et le développement durable. À titre d'illustration, une large partie des engagements de l'AFD au Maroc ont un impact positif sur le changement climatique grâce à des projets comme le cofinancement du projet d'éco-cité de Zenata ou encore les soutiens au Plan solaire marocain, la formation et les transports urbains.

Quels axes de coopération économique seront privilégiés dans les prochaines années afin de permettre à la France de regagner sa place de premier partenaire commercial du Maroc ? Quels seront les principaux dispositifs mis en place afin de soutenir les PME ?

La France est de loin le premier partenaire économique du Maroc. Les investissements français représentent près de la moitié du stock des IDE et 750 filiales d'entreprises françaises, dont 34 du CAC 40, sont implantées sur le territoire marocain, assurant plus de 120 000 emplois. La France est également le premier bailleur de fonds du Maroc, qui est lui, le premier pays d'intervention de l'Agence Française de Développement, avec un stock d'engagements s'élevant à plus de 2,3 milliards d'euros. J'ajouterai que la France fournit la plus grande part de transferts financiers de Marocains résidant à l'étranger et le plus gros contingent de touristes étrangers.

Cela dit, nous sommes pleinement mobilisés afin de retrouver notre rang de premier partenaire commercial. À cette fin, il est essentiel que les entreprises françaises aient bien à l'esprit l'impératif de compétitivité et d'innovation

qui s'impose sur le marché marocain. Nous entendons pleinement participer aux plans de développement engagés par le Maroc, par exemple dans le solaire, l'éolien, la ville durable.

Au-delà des grands projets, le soutien aux PME est prioritaire. Lors de sa visite au Maroc, le Secrétaire d'État chargé du Commerce Extérieur, M. Matthias Fekl, a annoncé la mise en place d'une ligne de financement d'un montant de 25 millions d'euros à destination des PME marocaines achetant des biens et services venant de France. Dans la même optique, une ligne de garantie française, d'un montant de 26 millions d'euros, a été créée au sein du Fonds marocain de garantie PME. Enfin, un accord commercial entre Bpifrance et la Caisse Centrale de Garantie a pour but de soutenir les PME marocaines innovantes.

Quel est votre regard sur les différents réseaux appuyant la présence française à l'étranger ? Quel sera leur rôle dans le cadre du renforcement des échanges commerciaux et de la promotion de l'excellence française à travers le monde ?

Les réseaux de la présence française à l'étranger sont en mutation. La naissance d'Atout France, puis de Bpifrance et de Business France, est destinée à optimiser notre appui aux entreprises. Au Maroc, le réseau s'organise de manière originale puisque la CFCIM assume une partie des fonctions de Business France à travers une délégation de service public. Je me félicite à cet égard de la qualité des prestations de la Chambre dans l'accompagnement de nos entreprises. Avec elle, et en parfaite synergie avec le Service économique régional de l'Ambassade et la section des Conseillers du commerce extérieur de la France, notre diplomatie économique dispose d'une équipe de France de l'export à la mesure des enjeux et des défis que nous assigne notre place de premier partenaire économique du Royaume.

► Propos recueillis par Nadia Kabbaj



www.cfcim.org



**Rejoignez une communauté d'affaires
de près de 4 000 entreprises**



POUR VOTRE ENTREPRISE, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE VOUS AIDE À FRANCHIR LES SOMMETS



FINANCEMENT
IMTIAZ
CROISSANCE
POUR LES PME

FINANCEMENT
ISTITMAR
CROISSANCE
POUR LES TPE

Depuis plus d'un siècle, Société Générale est aux côtés des entreprises marocaines qui ont des projets de développement. Fidèle à sa stratégie d'accompagnement et en partenariat avec Maroc PME, Société Générale lance aujourd'hui les nouveaux programmes :

- **IMTIAZ CROISSANCE pour les PME**
- **ISTITMAR CROISSANCE pour les TPE**

Ces programmes s'inscrivent dans le dispositif de soutien à l'investissement en faveur de la croissance et de l'emploi tout en renforçant les écosystèmes industriels.

Si vous avez un projet de développement et souhaitez mettre toutes les chances de réussite de votre côté, contactez votre Conseiller de Clientèle en agence Société Générale ou connectez-vous sur tpme.sgmaroc.com



4 parcs industriels au service du développement économique des entreprises



Tous situés dans la région du Grand Casablanca, les 4 parcs industriels initiés par la CFCIM, en partenariat avec l'Etat marocain, constituent une offre de terrains et de bâtiments prêts à l'emploi, basée sur un modèle économique original et avantageux. Avec leur formule de location longue durée, les parcs de Bouskoura et de Ouled Salah sont exploités à 100 %. Celui de Settat est en cours de commercialisation. Le projet de Berrechid est en phase de lancement des travaux. Les 4 parcs industriels de la CFCIM totalisent 141 hectares avec une capacité d'accueil de 500 entreprises et induiront près de 25 000 emplois directs.



EQUIPEMENTS

- Voiries de grande emprise
- Réseau anti-incendie
- Réseau d'eau potable
- Réseau électrique MT/BT
- Téléphonie et fibre optique
- Vidéosurveillance
- Réseau d'assainissement séparatif

GUICHET UNIQUE

- Aide à la création d'entreprise
- Assistance à l'obtention de l'autorisation de construire
- Conseil technique et suivi de chantier
- Bourse d'emplois

SERVICES PRATIQUES

- Sécurité, salle multifonctions, banque, restauration collective, pharmacie, médecine du travail, station-service, commerces...
- Nettoyage et entretien des espaces communs, ramassage des déchets

Initié par :



Royaume du Maroc
Ministère de l'Industrie,
du Commerce, de l'Investissement
et de l'Economie Numérique



المملكة المغربية
وزارة الصناعة
والتجارة والاستثمار
والاقتصاد الرقمي

Contact

Mounir Benyahya
Directeur des Parcs
Industriels
05 22 59 22 04
parcsindustriels@cfcim.org

ZOOM

- p.34** Casablanca-Settat : une « méga-région » à fort potentiel
- p.36** Interview de Moncef Belkhayat, Vice-Président de la Région Casablanca/Settat
- p.38** Comment Casablanca « régionalise » son offre touristique
- p.39** Interview d'Ahmed Ghayet, Président de l'association Marocains Pluriels
- p.40** Prérogatives de la Région
Entre grande ambition et ressources limitées
- p.41** Interview d'Ahmed Iraki, Ancien Secrétaire d'État en charge de l'Environnement et Docteur en Médecine



Casablanca-Settat, une mégalopole en plein essor

Née du récent découpage régional, Casablanca-Settat, abrite une grande variété de territoires : urbains, côtiers ou ruraux, à vocation industrielle, agricole ou touristique... Cette diversité est à la fois source de richesse et source de disparités socio-économiques. Pour cette nouvelle région, qui concentre une grande part de la population marocaine et du tissu industriel national, le défi est donc d'asseoir une vision de développement commune qui lui permettra d'exploiter toutes ses potentialités tout en faisant face aux nombreux défis qui l'attendent.

Dossier coordonné par Nadia Kabbaj

Casablanca-Settat : une « méga-région » à fort potentiel

La nouvelle région Casablanca-Settat concentre plus de 20 % de la population marocaine, pèse plus de 25 % du PIB et dispose d'importantes infrastructures (aéroport, ports, autoroutes, zones industrielles...). Les provinces qui sont venues se greffer au Grand Casablanca constitueront des relais de croissance face à la saturation de la réserve foncière industrielle de la capitale économique.



© DR

20,3 % de la population totale du pays, dont 31 % de personnes vivant en milieu rural et 69 % en milieu urbain. Cette population se répartit entre Casablanca (3,4 millions d'habitants), El Jadida (800 000 habitants), Settat (650 000 habitants), Berrechid (500 000 habitants), Sidi Bennour (470 000 habitants), Mohammedia (420 000 habitants), Nouaceur (350 000 habitants), Benslimane (250 000 habitants) et Médiouna (180 000 habitants).

Par ailleurs, la région est bien dotée en infrastructures. Elle compte trois ports importants. Celui de Casablanca assure environ 40 % des échanges extérieurs du Royaume et voit transiter quelque 20 millions de tonnes de marchandises par an. Spécialisé dans les hydrocarbures, le port de Mohammedia représente, quant à lui, près de 15 % des échanges. Enfin, celui de Jorf Lasfar, situé dans la province d'El Jadida, a une vocation minière et conventionnelle. Il assure les exportations de phosphates et dérivés, ainsi que les importations de charbon destiné à la centrale de Taqa Morocco, de ferrailles pour Sonasid et de céréales. À ces infrastructures, s'ajoute le port de pêche d'El Jadida dont le tonnage s'établit autour de 7 000 tonnes.

25 % du PIB du pays

La région compte également l'aéroport international Mohammed V qui concentre 40 % du trafic aérien et 51 % du trafic passager et par lequel transitent 43 000 tonnes de marchandises chaque année. De même, la région est bien desservie par le réseau routier et autoroutier (axes Rabat-Casablanca, Casablanca-El Jadida et Casablanca-Settat via Berrechid). De même, les grandes villes de cette région sont reliées par la voie ferrée, ce qui facilite les déplacements des voyageurs et le transport de marchandises. Tous ces facteurs contribuent à renforcer le poids éco-

Avec une population de 7 millions d'habitants, la région Casablanca-Settat est la plus peuplée du Royaume soit près de 20,3 % de la population marocaine.

Casablanca-Settat est, tout à la fois, la région la plus riche du pays, la plus attractive, la plus puissante économiquement et la plus diversifiée du Royaume. Le dernier découpage territorial de 2015, entrant dans le cadre du processus de Régionalisation Avancée, a accouché de cette « méga-région » ayant, naturellement, Casablanca comme capitale. Cette région, située au centre-ouest du Maroc, s'étale sur une superficie totale de 19 448 km², compte deux préfectures, Casablanca et Mohammedia, et 7 provinces : Benslimane, Berrechid, El Jadida, Médiouna, Nouaceur, Settat et Sidi Bennour. Le nouveau découpage permet à la région de profiter des atouts et des complémentarités entre Casablanca, Settat et El Jadida.

Plus de 20 % de la population

La région est aussi la plus peuplée du Royaume avec environ 7 millions d'habitants, soit près de

nomique de la nouvelle région Casablanca-Settat, qui pèse plus de 25 % du PIB marocain, 40 % de son activité commerciale et 60 % de son activité industrielle. Au niveau touristique, la région s'affiche comme une destination d'affaires privilégiée, en particulier pour la zone située entre Casablanca et El Jadida.

La région est connue pour son tissu industriel, qui est en grande partie localisé au niveau du Grand Casablanca. Elle abrite de grosses industries, opérant dans divers secteurs (cimenterie, raffinage de sucre, production d'électricité, sidérurgie, agroalimentaire), ainsi qu'une multitude de PME. La région compte aussi de nombreuses zones et Plateformes Industrielles Intégrées (P2I) qui contribuent fortement à la production industrielle et à l'exportation.

Complémentarités régionales

Profitant de la saturation du Grand Casablanca, la province de Settat connaît également une dynamique industrielle. Outre le domaine du BTP (cimenterie, tuyauterie, carrelage), plusieurs activités se développent au niveau de cette région qui présente plusieurs atouts : une proximité avec le Grand Casablanca, des infrastructures de qualité (réseau autoroutier et ferroviaire) et une offre foncière importante.

De même, la province d'El Jadida se taille une bonne place dans la production industrielle régionale et même nationale. La zone industrielle de Jorf Lasfar abrite en effet des industries lourdes, en particulier l'écosystème mis en place par le groupe OCP, ainsi que de nombreuses unités, dont celles de Taqa Morocco (centrale électrique), de Sonasid (sidérurgie), de Winxo (distributeur de carburants) ou encore de Fertima (engrais).

Par ailleurs, les provinces d'El Jadida et de Sidi Bennour, situées dans l'ancienne région Doukkala-Abda, constituent une région agricole par excellence. La région produit notamment des fleurs, des fruits et légumes, de la viande rouge, de la betterave à sucre, des céréales d'automne et du lait. Ces deux provinces comptent plusieurs unités de transformation et de valorisation de betteraves à sucre, de lait, de céréales ou encore de câpres. Dans la nouvelle configuration, elles peuvent s'appuyer sur des infrastructures de qualité et s'ériger ainsi en pôle agro-industriel.

Locomotive de l'économie nationale

Globalement, les productions des secteurs industriels et agroalimentaires de la région Casablanca-Settat sont destinées en priorité au marché national. Il n'en demeure pas moins que la région contribue fortement aux exportations du pays en assurant 47 % de l'ensemble des expéditions. Fort de son poids économique, la région

La région Casablanca-Settat jouit d'une certaine attractivité auprès des investisseurs. Elle pèse en effet 57 % du total des investissements du pays.

souhaite maintenir sa position de leader en misant sur son potentiel exceptionnel. C'est dans cette optique que la région Casablanca-Settat s'est dotée d'une vision régionale qui implique, à travers une approche participative, différents acteurs concernés par la gestion de la chose locale et régionale.

Pour atteindre ses objectifs, la région compte s'appuyer sur ses diverses richesses et ressources, son patrimoine, ses infrastructures, son important potentiel agricole ou encore ses réserves foncières. L'actuelle reconfiguration permettra ainsi d'imprimer une nouvelle dynamique à l'activité économique et industrielle dans toute la région, dans la mesure où certaines activités du Grand Casablanca peuvent être transférées vers des zones industrielles d'El Jadida ou de Settat.

En outre, la région dispose d'énormes potentialités qui feront d'elle une destination privilégiée pour les hommes d'affaires désireux d'investir dans des secteurs vitaux de l'économie. En effet, la région Casablanca-Settat jouit d'une certaine attractivité auprès des investisseurs. Elle pèse 57 % du total des investissements du pays.

Settat et El Jadida en relais industriels

Dotée d'un port minéralier performant, El Jadida est aujourd'hui la première plateforme mondiale en matière de phosphates et dérivés. La ville va jouer un rôle fondamental dans les années à venir grâce aux importants investissements que réalise le groupe OCP. L'extension du port en eau profonde permettra de répondre aux enjeux de développement de la région. Sa capacité devrait passer à 54 millions de tonnes et accompagner ainsi la mise en place de la plateforme industrielle baptisée Jorf Phosphate Hub (JPH). Cette dernière devra abriter 10 unités intégrées d'engrais, une unité de dessalement d'eau de mer, de nouvelles unités de conditionnement des phosphates, etc. En parallèle, MEDZ a lancé l'extension de la zone d'activité chimique de Jorf Lasfar. Une surface de 100 hectares a été dédiée aux industries chimiques ou lourdes, dont une partie a été réservée aux PME de l'industrie de la chimie-parachimie, de la métallurgie et de l'énergie.

De même, grâce à la réserve foncière de la région Chaouia-Ouardigha, Settat pourra incarner l'avenir industriel de Casablanca aux côtés d'El Jadida, plutôt spécialisée dans les industries chimiques et parachimiques, énergie et métallurgie. Avec ces atouts et potentialités encore inexploitées, la région Casablanca-Settat compte relancer son développement économique et social et attirer ainsi des industries opérant dans des secteurs variés (agroalimentaire, BTP, énergies renouvelables, etc.). *

► Rachid Hallaouy, journaliste

« Faire de la région un interlocuteur attentif »

Interview de Moncef Belkhayat, Vice-Président de la Région Casablanca/Settat



Conjoncture : Qu'est-ce que l'on ressent quand on se retrouve Vice-Président de la première Région du pays ?

Moncef Belkhayat : La responsabilité est le sentiment premier qui me vient à l'esprit, puis le défi, le challenge et la fierté de servir mon pays et servir les habitants des villes et des campagnes de la région Casablanca-Settat. Permettez-moi de vous rappeler que je suis également élu au sein de la commune de Sidi Belyout, une commune qui abrite le quartier mythique de l'ancienne médina de Casablanca. La proximité avec les habitants de ce quartier m'a profondément marqué et m'a sensibilisé à l'importance et à l'urgence des chantiers que nous, élus, devons mener afin d'apporter des solutions viables et durables pour améliorer la vie de nos concitoyens.

Cela dit, je suis serein quant à la capacité de l'équipe à la tête de la Région – placée sous la présidence de Mustapha Bakkoury, un dirigeant et un décideur doté d'un haut niveau d'éthique, d'intégrité et de compétences éprouvées et en collaboration étroite avec le Wali Khalid Safir – d'honorer nos engagements envers les habitants de la région.

Casablanca, Settat, Berrechid, Benslimane, Mohammedia, El Jadida... Est-ce autant de villes que de défis ?

Et pour être exhaustif, il faut rajouter Sidi Bennour, Nouaceur et Médiouna, sans oublier une vingtaine d'autres petites villes. En fait, ces villes sont une opportunité, une chance et un levier important de développement de la région et du pays. Que ce soit de par leur richesse humaine, leur puissance économique ou leur complémentarité. Pour moi, le défi réside dans la capacité de toutes les parties prenantes – élus, administration locale et centrale, société civile et acteurs économiques – à construire une vision partagée, précise et portant sur le long terme, dans la perspective d'un développement durable de la région.

Quel regard portez-vous sur ce nouveau territoire en construction ?

Pour ma part, je suis profondément convaincu du rôle national et international que peut revendiquer la région, une fois dotée de la vision partagée du projet collectif et des ressources suffisantes. Ce territoire possède des ressources importantes qui peuvent faire la différence si elles sont bien employées et valorisées. Il s'agit du ter-

ritoire le plus important du Royaume en termes de population et de produit intérieur brut. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : la région Casablanca-Settat s'étend sur 20 000 km², sa population dépasse les 6,9 millions d'habitants (recensement 2014), son PIB par habitant est de plus de 45 000 dirhams, elle contribue à hauteur de 32 % du PIB national, dispose d'un littoral de plus de 200 km et compte aussi deux ports parmi les plus grands du Royaume, Casablanca et Jorf Lasfar, sans oublier les universités et les CHU.

Toutefois, je suis conscient des handicaps de la région, hérités depuis des décennies et qui peuvent être résumés par les problèmes de gouvernance, la mauvaise distribution des richesses et la lenteur d'exécution des projets. Pour dépasser ces handicaps, c'est tout simplement une question de volonté politique commune, de gestion des priorités et d'organisation.

Par ailleurs, ce territoire peut être une locomotive de développement pour le pays. Il peut en effet générer suffisamment de richesses pour participer à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités territoriales qui affectent le bien-être des Marocains et impactent la cohésion nationale au niveau économique, social et environnemental.

Qu'est-ce qui pourrait unifier ces différents espaces compte tenu de leurs particularités/spécificités ?

Il va sans dire que la ville de Casablanca se positionne naturellement comme principal moteur de la création de richesses du territoire. Toutefois, les particularités des autres espaces ne sont pas, selon moi, source de préoccupation. Bien au contraire, leurs spécificités sont complémentaires. En revanche, ce sont les disparités entre ces espaces qui sont préoccupantes et qui doivent être réduites.

Comment comptez-vous faire pour y remédier ?

Il faut d'abord renouveler les pratiques d'aménagement et de gouvernance territoriale en prenant en compte les spécificités des territoires ruraux riches en ressources naturelles et les aires urbaines, mieux dotées en ressources humaines et financières. Chaque type d'espace contribuera d'abord à ses propres besoins puis à ceux des autres.

Cela passe aussi par l'amélioration de l'infrastructure routière, la mise en service des dispositifs de transport urbain et interurbain performants, la transformation des petites villes et des villages en espaces de vie intelligents et productifs. Et là, je pense à la ville de Zenata qui se positionne au niveau du benchmark international, à travers des partenariats public-privé gagnant-gagnant.

Par ailleurs, je tiens à préciser que les habitants de la région sont des citoyens travailleurs et très mobiles. Prenons, par exemple, les habitants de Benslimane et Mohammedia qui travaillent à Casablanca. Idem pour un bon nombre de Casablancais qui travaillent à Médiouna, Bouskoura et Berrechid. Concernant le tourisme et les loisirs, la population de la région se déplace à Casablanca pour le shopping et passe les vacances ou le week-end à El Jadida, Oualidia ou Mohammedia.

Ce que je veux dire, c'est que cette population s'identifie avec aisance à sa région. Il n'en reste pas moins que c'est à nous, élus, de mettre l'énergie et la volonté nécessaire pour améliorer leur qualité de vie.

Qu'en est-il des compétences de la Région Casablanca/Settat ?

La réforme de la régionalisation avancée s'est inscrite dans la continuité d'un mouvement progressif de décentralisation engagé depuis plus de 15 ans par les différents gouvernements. Sa Majesté le Roi a donné un coup d'accélérateur à cette réforme. Il en a tracé les contours et défini la feuille de route. Ainsi, les compétences constitutionnelles de la Région découlent de sa mission première : contribuer au développement économique, social et culturel de la région. Cette dernière dispose de compétences propres qui s'articulent autour du développement économique, de la formation professionnelle, de l'emploi, du transport régional, de la conservation du patrimoine culturel et de l'élaboration du plan régional d'aménagement du territoire. Ces compétences seront d'ailleurs actualisées régulièrement en fonction de l'évolution des ressources propres et des capacités d'intervention de la Région et des Communes.

La Région partage par ailleurs des compétences avec l'État, tandis que d'autres lui seront transférées graduellement. Je peux citer la promotion de l'attractivité régionale des investissements, la création de pôles agricoles, l'électrification, la promotion de l'habitat social, la promotion des sports et du tourisme.

Et l'articulation des pouvoirs et des responsabilités entre la Région, la Commune de Casablanca et la Wilaya ?

La Constitution marocaine de 2011 a érigé la Région en qualité de personne morale distincte de l'État. Elle a donné un rôle central reconnu au Conseil Régional, organe délibérant, envers les autres conseils élus. Elle a également attribué la fonction de chef de l'administration locale au Président du Conseil Régional, l'organe exécutif de la région. Par ailleurs, l'exécution des actions régionales se fait sous le contrôle du Wali. En matière budgétaire, le Président du Conseil est ordonnateur du budget, responsabilité qui est assurée pour l'heure par le Wali, Khalid Safir. Ce n'est qu'à partir de 2016 que Mustapha Bakkoury prendra le relais en termes de budget.

Un mot sur les chantiers prioritaires ?

Avec le Président Bakkoury, nous avons fixé comme priorité le démarrage des travaux sur un plan de développement, puis le lancement des études relatives à la réalisation du programme de développement régional et du schéma régional d'aménagement du territoire.

La modernisation de l'administration régionale fait partie des étapes préalables à la mise en œuvre de notre stratégie ainsi que l'élaboration d'un plan de déplacement. D'autres aspects d'ordre organisationnel sont en cours de finalisation comme le regroupement des fonctionnaires de la Région.

Selon vous, quelle sera l'identité territoriale de la région ?

Tout d'abord cette identité territoriale devra être une identité plurielle. Elle ne doit pas être dominée par la grande métropole casablancaise. Cependant, ce qui est sûr, c'est que le travail, la réussite, la liberté et la mixité sociale sont les dénominateurs communs des identités de tous les espaces de la région, de Benslimane à Sidi Bennour.

La région Casablanca-Settat sera la région où l'on travaille dur, où l'on réussit, où l'on vit bien, où l'on s'amuse et où l'on se cultive.



« Je suis persuadé que le secteur privé et les acteurs économiques vont jouer un rôle constructif dans ce nouveau cadre institutionnel qu'est la régionalisation avancée. »

Et pour conclure ?

Je suis très confiant pour l'avenir de notre région et toutes les régions du Maroc. Étant moi-même entrepreneur et chef d'entreprise, je crois profondément à l'efficacité des partenariats public-privé et je suis persuadé que le secteur privé et les acteurs économiques vont jouer un rôle constructif dans ce nouveau cadre institutionnel qu'est la régionalisation avancée. En tant qu'acteurs responsables, ils sauront apporter leur contribution afin de participer au développement des territoires où ils opèrent et de créer de la valeur pour leurs activités. Je m'attacherai personnellement, avec le Président Bakkoury, à faire du Conseil Régional un interlocuteur attentif et, autant que nécessaire, un partenaire actif du développement régional et, enfin, un incontestable facilitateur. *

► Propos recueillis par Rachid Hallaouy

Comment Casablanca « régionalise » son offre touristique

Du côté des décideurs, le mot d'ordre est clair, la région de Casablanca-Settat compte bien ériger la mégalopole comme une destination touristique de référence, et ce, en combinant les atouts de la région dans une offre diversifiée alliant tourisme d'affaires aux loisirs.



De nouveaux établissements sont venus enrichir l'offre hôtelière de Casablanca.

© DK

La vision Casablanca 2020 prévoit de doter la région de plus de 7 000 lits supplémentaires.

« L'ambition, notre ambition commune, c'est de faire du Grand Casablanca, la côte des affaires et des loisirs. Et pour cela, l'accent sera mis sur le tourisme d'affaires, le tourisme du MICE et l'organisation de meetings, de conventions ou encore d'exhibitions. À côté de cette offre, nous allons développer le tourisme de loisirs et le city break qui seront articulés autour de la culture et de l'animation », indique Saïd Tahiri, Directeur Général de la FNT (Fédération Nationale du Tourisme). Reste à savoir comment la nouvelle offre touristique régionale va se mettre en place. Pour le tourisme d'affaires, un programme a été lancé pour doper la capacité hôtelière ainsi que l'offre dédiée aux congrès et expositions avec l'ambition de positionner le Grand Casablanca au rang des métropoles capables d'accueillir de grands événements internationaux, tant sur le plan sportif que culturel. Et pour cela, la vision Casablanca 2020 prévoit de doter la région de plus de 7 000 lits supplémentaires pour accueillir près de 900 000 touristes additionnels dans les cinq prochaines

années. Outre l'offre hôtelière, d'autres projets sont programmés. « Il faut savoir que c'est un véritable chantier touristique qui va être initié. De nombreuses réalisations sont programmées, telles qu'un Palais des Congrès à la Marina, d'une capacité de 3 500 places, un auditorium ou encore d'un hall d'exposition de 5 000 m². Il est également prévu de doter la ville nouvelle de Zenata d'un Parc des Expositions en collaboration avec l'Office des Foires et Expositions de Casablanca » précise Saïd Tahiri.

Et du côté des loisirs ?

Au niveau de l'offre régionale orientée loisirs, figure l'aménagement du port de Casablanca. Le projet a été conçu avec la volonté de l'ouvrir sur son environnement immédiat grâce à la mise en place d'aménagements urbains (dont un centre commercial et des équipements annexes) dans les zones limitrophes et côtières. L'objectif est d'accueillir les futures animations touristiques et culturelles. Et ce n'est pas tout ! Les plaisanciers ne seront pas en reste avec la mise en place de 200 anneaux d'accueil pour les bateaux de plaisance

et l'aménagement d'un terminal de croisières. « J'ajoute que le Paséo d'Anfa à Casablanca sera repositionné pour en faire un espace de vie, de détente et d'animation avec le réaménagement des voies et de l'urbanisme », déclare le Directeur Général de la FNT. Pour ce qui est de la culture et du patrimoine culturel, outre la réhabilitation de l'hôtel Lincoln ou la mise en valeur de quartier des Habous, l'identité culturelle est à l'ordre du jour. « Plusieurs musées seront créés, tels que le Musée d'Art moderne, le Musée de la Mer, le Musée de

la Résistance, celui de l'Aviation ou encore un Musée de l'Histoire du Maroc », ajoute-t-il avant de préciser que « les ressources naturelles de la région seront également valorisées à travers, par exemple, la création d'un parc urbain à Mohammedia, l'aménagement d'une forêt récréative et d'un centre hippique à Bouskoura, sans oublier la forêt de Merchich qui sera réaménagée pour offrir un espace de loisirs et de détente aux habitants ». *

► Rachid Hallaouy, journaliste

INTERVIEW

« Il me paraît nécessaire de lancer une consultation populaire »

Conjoncture : Quel regard portez-vous sur la nouvelle région Casablanca-Settat ?

Ahmed Ghayet : Un regard curieux ! C'est une région très étendue et très diverse où les particularités, les spécificités, mais aussi les disparités sont grandes. Cela peut être un handicap s'il s'agit d'uniformiser – dans le sens de niveler –, mais cela peut être un formidable atout si on sait se servir de cette pluralité pour œuvrer à l'égalité des chances entre les différentes villes et campagnes composant cette région. Il y a un indispensable rééquilibrage à effectuer entre « celles qui ont tout » et « celles qui n'ont rien » sans pour autant vouloir gommer les spécificités. Je dirais qu'il faut marier pluralité, autonomie et égalité.

De Casablanca à Settat en passant par Berrechid, El Jadida, Mohammedia, quelles sont les attentes du monde associatif ?

Tout d'abord, le mouvement associatif attend d'être respecté dans son indépendance, d'être écouté, mais aussi, et surtout, d'être entendu. Pour cela, il faut l'associer à la prise de décisions, ce qui exige de consulter les associations en amont, et ce, afin de tenir compte de leurs propositions et de ne pas les considérer comme des « figurantes », mais bel et bien comme des partenaires à part entière. C'est là que la démocratie participative doit prendre tout son sens.

Selon vous, quelles sont les priorités ?

La priorité est d'abord de savoir ce que les populations attendent, prendre des décisions, lancer des projets, des initiatives, c'est urgent. Il faut agir avec les citoyens de la région et privilégier l'adhésion des populations, car il est vital que les habitants s'approprient les projets. Si tel n'est pas le cas, l'impact ne sera pas au rendez-vous. Il me paraît nécessaire de lancer une grande consultation populaire.



AHMED GHAYET,
Président de
l'association
Marocains Pluriels.

Il y a bien sûr des attentes communes à toutes les populations de la région, mais il y a aussi des besoins très particuliers à chacune des villes. Puisqu'il s'agit de décentralisation, alors il faut l'appliquer et ne pas remplacer une centralisation par une autre. Selon moi, l'autre priorité est l'impérieuse nécessité d'associer la jeunesse à tout ce processus. Si les élus, les politiques ou encore les décideurs savaient ce que cette jeunesse recèle en matière de talents, de propositions et d'idées ! Or, le pire serait que la volonté qui a présidé à la mise en place des 12 régions, et qui est donc d'aller au plus proche de la population, oublie la jeunesse. De plus, il ne s'agit pas de ne voir en ces jeunes que des acteurs de terrain – ce qu'ils sont de toute façon –, mais de leur permettre d'accéder aux structures de décision.

Vous avez fait partie du groupe de réflexion « Culture et vie associative » qui a planché sur Casablanca, qu'est-ce qui est ressorti et qu'en est-il de vos attentes ?

L'objectif de notre groupe de réflexion était de proposer des mesures, des idées, pour que Casablanca, ville plurielle par excellence, soit une ville pour tous. Les plus vulnérables, les plus fragiles, les personnes âgées, les personnes à handicap, les personnes à faible revenu, la jeunesse... souffrent de l'exclusion, voire de la relégation. Il faut une politique ambitieuse, volontaire, énergique pour que l'insertion sociale ne soit pas qu'un mot dans un rapport. Il y a des choses très concrètes à mettre en œuvre. Nous avons établi un rapport de propositions simples, efficaces et à faible coût. Ce groupe de réflexion était composé de personnes de grande qualité, expérimentées, à la fois jeunes et adultes. Ce qu'elles attendent, ce que nous attendons, c'est que nos propositions ne restent pas lettre morte, mais qu'elles soient appliquées. Nous sommes d'ailleurs disponibles pour nous y impliquer. *

► Propos recueillis par Rachid Hallaouy

Prérogatives de la Région Entre grande ambition et ressources limitées

Avec l'accélération de la décentralisation, la Région est devenue un élément indispensable et structurant dans la définition d'une nouvelle vision de développement socio-économique. Reste que l'enchevêtrement de certaines compétences entre les différents acteurs est parfois notable.

La Région est la collectivité locale qui offre le cadre territorial étendu nécessaire à la conception des projets de développement. C'est un véritable relais entre l'État et les autres collectivités territoriales.

Elle joue ainsi le rôle de moteur de l'économie nationale avec l'ambition d'assumer une mission d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et d'animation économique. C'est dire si la Région est devenue un élément indispensable et structurant dans la définition d'une nouvelle vision du développement multi-dimensionnel.

Problème de ressources

Malgré l'étendue et l'importance de ses missions, la Région risque néanmoins de se heurter au montant du budget qui pourra constituer un frein à ses ambitions. Pour la région de Casablanca-Settat, un budget transitoire de 360 millions de dirhams a été voté pour 2016. Un montant négligeable qui sera certainement revu à la hausse au début de l'année prochaine.

Il faut noter qu'en matière de ressources financières, et ce, afin de doter les Régions de moyens pour leur développement, des transferts de l'État seront opérés dans le cadre de la nouvelle répartition fiscale prévue par la loi sur la régionalisation avancée.

À terme, les quotes-parts des Régions dans les recettes fiscales devraient croître sensiblement. Celles-ci percevront 5 % des recettes de l'impôt sur le revenu, 5 % des recettes de l'impôt sur les sociétés ou encore 20 % des taxes sur les recettes provenant des contrats d'assurance. D'autres ressources viendront renforcer l'assise financière de la Région Casablanca-Settat, dont les revenus tirés de la hausse de la taxe portuaire. Et pour réduire les déficits des régions en matière d'in-

frastructures, un fonds de mise à niveau social sera mis en place par l'État. Il sera dédié à la santé, à l'éducation et aux infrastructures routières. Ainsi, le budget de la Région Casablanca-Settat devrait, selon les estimations, se situer autour de 2 à 2,5 milliards de dirhams.

Compétences

En ce qui concerne les compétences dévolues aux différents acteurs de la Région, les rôles sont bien définis et délimités, même si des enchevêtrements ne sont pas à écarter. Ainsi, le Wali a essentiellement une mission d'encadrement administratif et de maintien de l'ordre public. Khalid Safir est donc le premier représentant de l'État au niveau de la région. Il assure la tutelle du Ministère de l'Intérieur sur les assemblées locales élues, dont le Conseil Régional, et coordonne les actions des différents ministères au niveau de la région.

Le Président de la Région rédige, quant à lui, le règlement intérieur du conseil pour l'exercice de ses compétences. Il fait appel aux services de l'État par l'intermédiaire du Gouverneur du chef-lieu.

Le Conseil Régional compte parmi ses missions : le vote du budget régional, l'élaboration du plan de développement économique et social, la conception du schéma régional d'aménagement du territoire, la fixation du mode d'assiette, les tarifs et les perceptions des taxes, l'engagement des actions de promotion des investissements, sans oublier l'adoption des mesures dans le cadre de la gestion des ressources hydrauliques.

Pour mener à bien sa mission, le Conseil Régional de Casablanca-Settat a alloué une enveloppe de 25 millions de dirhams pour les études relatives au Programme de Développement Régional (PDR), l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT), la modernisation de l'administration régionale et la conception d'un plan de déplacement.

Véritable relais entre l'État et les autres collectivités territoriales, la Région est en charge, entre autres, de l'aménagement du territoire, de la protection de l'environnement et de l'animation économique.

Dans ce nouveau schéma, la Commune (réunissant le Conseil Communal et la Mairie) assure naturellement la gestion des affaires de proximité, la gestion déléguée, la réalisation et l'entretien des écoles, des dispensaires et centres de soins. Elle supervise également les services publics locaux et équipements collectifs en matière d'assainissement et de transport notamment. Quant aux Provinces et Préfectures, elles

peinent à trouver leur place entre la Commune et la Région et sont dépendantes de la tutelle du Gouverneur. Enfin, le Conseil d'Arrondissement assure l'aménagement et la gestion des équipements au sein de l'arrondissement. Sa compétence couvre aussi l'état civil, la légalisation de signature et la certification de conformité. *

► Rachid Hallaouy, journaliste

INTERVIEW

« La région attend une rationalisation de la gouvernance pour se promouvoir »

Conjoncture : Quelle appréciation avez-vous de la nouvelle carte économique régionale ?

Ahmed Iraki : La nouvelle carte économique de la région Casablanca-Settat est le fruit d'un exercice de découpage politique en premier lieu et d'un équilibre économique. Sur le plan économique, la ville de Casablanca bénéficie d'une vision qui a l'avantage d'exister et qui indique, pour les opérateurs concernés et pour le reste de la population, les perspectives d'avenir. Comme vous le savez, c'est le produit d'une initiative de la Wilaya et du Conseil de la Ville de Casablanca. Les projets, au nombre d'environ 200, se répartissent comme suit dans quatre grandes catégories : les projets estampillés du label « Grands Projets Structurants », les projets découlant des stratégies sectorielles, les projets issus du schéma d'aménagement urbain et les grands projets du secteur privé.

Est-ce à dire qu'il faut tout remettre à plat pour construire un nouveau modèle ?

C'est ce qui a été privilégié lors de la mise en place de groupes de travail en mode « think tank ». Je pense que la procédure finale s'inscrit dans la continuité avec quelques retouches apportées par les parties prenantes. Dans le cadre de la régionalisation de la région Casablanca-Settat, il faudra placer l'élément humain au cœur de tous les projets de développement.

Et sur le terrain des opportunités ?

En tant que métropole économique d'un pays situé au carrefour des continents, Casablanca est en mesure de remplir le rôle de plaque tournante sur l'axe nord-sud et à l'échelon du monde arabe. Cela signifie des opportunités concrètes à plusieurs niveaux, notamment en ce qui concerne le transfert de technologies, l'offre de



AHMED IRAKI,
Ancien Secrétaire
d'État en charge de
l'Environnement et
Docteur en Médecine.

services, le commerce ou les activités productives. À titre d'exemple, Casablanca est particulièrement habilitée, à travers un investissement dans la recherche, à héberger un observatoire régional du changement global de l'environnement. Elle est également capable de mettre en valeur l'investissement consenti par le Maroc dans le domaine des énergies renouvelables. Elle a, enfin, bon nombre d'atouts pour s'impliquer, grâce à ses richesses naturelles, dans l'industrie propre, en particulier la chimie et l'agriculture.

Et en matière de gouvernance régionale ?

La gouvernance endosse indiscutablement le rôle de boussole d'un partenariat efficient et efficace. Dans la forme, elle revêt un caractère prometteur. Mais elle peut devenir un handicap si les prérogatives et les responsabilités ne sont pas cohérentes.

Mais, comme le prévoit notamment la loi 111-14 relative à l'organisation des Régions, les conseils élus ont la mission d'assurer « le plein développement économique, social et culturel ». Ce sont les Walis qui mettent en œuvre les règlements et les décisions gouvernementales, exercent le contrôle administratif et assistent les présidents des collectivités dans le déploiement des plans et des programmes de développement.

Optimiste pour le développement de la région ?

Tout demeure possible. Il faudra de la cohérence entre les objectifs assignés et les moyens pour les atteindre. Selon moi, la région de Casablanca-Settat attend une rationalisation de la gouvernance. En clair, la mise en place d'un mode de gestion dynamique pour assurer sa promotion et contribuer au mieux-vivre des populations. J'espère que cela sera pris en compte dans l'achèvement de la carte économique, ainsi que dans la mobilisation des ressources nécessaires à son développement. *

► Propos recueillis par Rachid Hallaouy



Planète Entreprise

PERFORMANCE • MANAGEMENT • OPTIMISATION

20 - 21 avril 2016
Casablanca

Associé à 3 Business Forums spécialisés



- **500 Speed-Démos®**
- **36 Conférences**
- **16 Émissions TV**
- **12 Trophées**
- **3 Prix**

Après plusieurs éditions réussies de DEVCOM MAROC, SOLUTIONS RH et DIGITAL IT DAYS, la CFCIM lance PLANÈTE ENTREPRISE permettant ainsi aux dirigeants du Maroc et d'Afrique de profiter en un seul lieu et à une même date de l'expertise de 4 événements spécialisés.

PLANÈTE ENTREPRISE est le rendez-vous incontournable des Directeurs Généraux et des autres dirigeants spécialisés : Commercial, Marketing, Communication, Ressources Humaines, IT, Finances, Achats...

Regards d'experts

Experts. Chaque mois dans Conjoncture, des experts apportent leur regard sur des problématiques qui vous concernent. Vous aussi, participez à cette rubrique et partagez votre expertise au sein de notre communauté d'adhérents.

Contact : conjoncture@cfcim.org



Juridique Les nouvelles mesures fiscales applicables en 2016, si elles sont votées
Juridique La médiation est-elle un moyen adapté à la résolution d'un différend lorsque l'une des parties est une entité publique ?

Les nouvelles mesures fiscales applicables en 2016, si elles sont votées



La Loi de Finances pour 2016 prévoit une série de mesures intéressantes pour les entreprises et les particuliers. Le Gouvernement table sur une croissance de 3% et sur un baril de pétrole à 60 dollars. L'Exécutif tente, tant bien que mal, de tenir ses promesses incitatives présentées lors des Assises Fiscales.

Abdelaziz Arji, Expert-Comptable, Commissaire aux Comptes, Fondateur du Cabinet EURODEFI

SITUATION ACTUELLE	MESURES PRÉVUES POUR 2016
<p>CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITÉ</p> <p>* Sur salaires : 2 % à 6 % sur le net >30.000 dhs par mois * Sur bénéfices des Entreprises individuelles et autres revenus des personnes physiques : R <= 300.000 : 0 % ; 300.000 < R < 600.000 = 2 % ; 600.000 < R <= 840.000 = 4 % ; R > 840.000 = 6 % ; * Sociétés : 1,5 % à 2,5 % sur les bénéfices nets > 15 M MAD</p>	<p>Supprimée Supprimée Supprimée</p>
<p>TAUX DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</p> <p>Bénéfice fiscal <= 300.000 dhs 10 % Bénéfice fiscal > 300.000 dhs 30 %</p>	<p>Bénéfice fiscal <= 300.000 dhs 10% 300.000 < Bénéfice fiscal <= 1.000.000 dhs 20% 1.000.000 < Bénéfice fiscal <= 5.000.000 dhs 30% Bénéfice fiscal > 5.000.000 Dhs 31%</p>
<p>COTISATION MINIMALE (CM)</p> <p>0,5% du Chiffre d'affaires en cas de perte Imputable sur l'IS ou l'IR des 3 exercices suivant l'exercice déficitaire</p>	<p>La CM reste acquise définitivement au Trésor Suppression de l'imputation sur l'IS des années suivantes.</p>
<p>TAUX DE TVA</p> <p>Transport ferroviaire 14% L'importation des avions et leurs pièces destinées au transport international 20 % L'importation d'orge et le de maïs 0 % pour alimentation humaine, 10 % pour alimentation animale et 20 % dans les autres cas.</p>	<p>20 % Exonération 10 %</p>
<p>ÉCOTAXE:</p> <p>1,5 % appliqué aux plasturgistes pour les intrants relevant de l'article 39.</p>	<p>Baisse à 1%, mais applicables à tous les intrants plastiques.</p>
<p>SANCTIONS EN CAS DE FRAUDE:</p> <p>* indépendants free-lance non identifiés * Bénéficiaires de revenus locatifs etc.... 100 % des impôts éludés. Prescription de 4 ans</p>	<p>Prescriptions de 10 ans pour les contribuables non immatriculés 1 mois à 2 ans d'emprisonnement dès le premier cas avéré, et une amende de 50.000-DH, en plus des majorations.- Sont punissables: Production d'écritures comptables fausses ou fictives ; Vente sans facture ou production de fausses factures ou fictives ; Soustraction ou destruction de pièces comptables ; Dissimulation de prix d'achat ou de vente ou d'actif ; Augmentation frauduleuse de passif en vue d'organiser son insolvabilité ; Absence de déclaration d'activité</p>

SITUATION ACTUELLE	MESURES PRÉVUES POUR 2016
<p>CONTRIBUTION SOCIALE ET DE SOLIDARITÉ SUR L'AUTO-CONSTRUCTION :</p> <p>60 DH le mètre carré couvert par unité de logement lorsque la superficie dépasse 300 mètres</p>	<p>Superficie <= 150 m² = exonération</p> <p>151 à 200 m : 50 dhs ; 201 à 250 m : 80dhs ; 251 à 300 m : 100 dhs ; 301 à 400 m : 240 dhs ; 401 à 500 m : 300 dhs ; m>500 : 400 dhs</p>
<p>BIENS D'OCCASION FONDS DE COMMERCE</p> <p>Cession de biens mobiliers d'occasion cédés suite à la cession de fonds de commerce : Exonérés</p>	<p>Appliquer un taux de 10 % aux meubles d'occasion contenus dans le lieu du fond de commerce.</p>
<p>REMBOURSEMENT DE LA TVA</p> <p>Réservé aux exportateurs et aux activités ne pouvant facturer la TVA mais bénéficiant du droit à déduction</p>	<p>Ouverture de ce droit à toutes les entreprises mais uniquement pour les biens d'investissements acquis à partir du 1^{er} janvier 2016, à l'exclusion du matériel et mobilier de bureau et les véhicules de transport des personnes.</p>
<p>IMB</p> <p>Ijara Mountahia Bitamlik, produit alternatif, cousin de la LOA</p>	<p>Déduction du montant de la marge locative <= 10 % du revenu global</p> <p>Déduction sans plafond du montant de la marge locative du revenu global s'il s'agit d'un logement social</p> <p>Prise en compte pour le calcul du profit foncier de la marge locative</p> <p>l'acquisition d'une habitation personnelle par une personne physique supporte la TVA à 10 %.</p>
<p>REVENUS FONCIERS DES PROPRIÉTÉS AGRICOLES:</p> <p>Revenus fonciers des propriétés agricoles: taxés sans abattement.</p>	<p>Abattement de 40 % avant application de l'IR, comme pour les revenus locatifs immobiliers</p>
<p>DÉLAI DE VACANCE D'UN BIEN VENDU</p> <p>Délai de vacance d'un bien immobilier vendu utilisé comme résidence principale: 6 mois</p>	<p>Pour permettre au contribuable de vendre son bien immobilier et bénéficier de l'exonération de l'IR, le délai de vacance est porté à 12 mois.</p>
<p>DÉCLARATION DES FORFAITAIRES</p> <p>Forfaitaires : Dépôt de la déclaration « état 9000 » avant le 28 février</p>	<p>En sont dispensés les forfaitaires dont l'impôt est inférieur en 2014 à 5.000 dhs, à condition que leurs conditions fiscales n'ont pas changé. Le fisc se chargera de leur envoyer l'avis d'imposition, sans faire de déclaration.</p>
<p>FACTURES RÉGLÉES EN ESPÈCE :</p> <p>on pouvait théoriquement payer plusieurs factures inférieures à 10.000 dhs d'un même fournisseur le même jour, et les déduire fiscalement.</p>	<p>Les charges déductibles dont le règlement peut être effectué en espèces seront plafonnées à 10.000 DH par jour ET par fournisseur</p>
<p>INTÉRÊTS DU CRÉDIT SUR LOGEMENT PRINCIPAL :</p> <p>Intérêts du crédit sur logement principal : Chaque contractant ne peut déduire que la quote part des intérêts selon son pourcentage dans le contrat, et dans la limite de 10% du revenu imposable.</p>	<p>Celui des indivisaire qui a contracté le prêt, même s'il n'a qu'une partie du bien, peut déduire l'intégralité des intérêts, dans la limite de 10% du revenu imposable.</p>
<p>DROIT D'ENREGISTREMENT SUR TERRAIN À CONSTRUIRE :</p> <p>4 %</p>	<p>Le taux de 4 % est limité à 5 fois la superficie couverte du terrain seulement.</p>

SITUATION ACTUELLE	MESURES PRÉVUES POUR 2016
<p>TÉLÉDÉCLARATION, TÉLÉPAIEMENT :</p> <p>N'étaient concernées que les entreprises qui dépassent 50.000.000 dhs de chiffre d'affaires.</p>	<p>Les déclarations de 2015 devront être déclarées et payées électroniquement dès janvier 2016, pour les professions libérales dépassant 1.000.000 dhs de chiffre d'affaires et toutes les autres entreprises dépassant 10.000.000 dhs de chiffre d'affaires. Cela concerne notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> * La TVA de décembre ou bien du 4^{ème} trimestre à déposer en janvier 2016 * La Déclaration des traitements et salaires (ex 9421) à déposer avant le 28/02/2016 * La liasse fiscale à déposer avant le 31/03/2016
<p>PRORATA DE TVA :</p> <p>La société qui cumule des activités hors champs et d'autres soumises à la TVA, se doit de soumettre une demande d'accord préalable à l'Administration pour appliquer le prorata de TVA</p>	<p>Suppression de l'accord préalable pour la détermination du prorata de déduction.</p>
<p>RECOURS DEVANT LA CLT ET LA CNRF :</p> <p>Tout contribuable a le droit de recours administratif : d'abord devant la CLT puis à la CNRF, avant d'aller au tribunal administratif.</p>	<p>Maintien d'un seul niveau de recours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CLT pour les contrôles de l'IR/PF, des DE et des CA inférieurs à 10 MDH ; - CNRF pour les vérifications de comptabilité, lorsque le CA égal ou supérieur à 10 MDH. <p>la CLT est obligée de convoquer les parties 30 jours à l'avance, à l'instar de la CNRF</p> <p>Réduction du délai de décision de la CLT de 24 à 12 mois.</p>
<p>DIMINUTION DE SANCTIONS</p> <p>15 % de majoration dès que le délai est dépassé d'1 jour !</p>	<p>Réduction de 15 % à 5 %, si retard <= 30 jours; de 10 % à 5 %, si paiement <= 30 jours; de 15 % à 5 % si déclaration rectificative spontanée. télé déclaration en retard : 1 % au lieu de 15 %.</p>
<p>AGGRAVATION DE SANCTIONS</p> <p>15 % de majoration dès que le délai est dépassé d'1 jour !</p>	<p>Augmentation de 15 % à 20 % si taxation d'office ; de 15 % à 30 % en cas de rectification de la base imposable et de 20 % à 100 %, en cas de fraude</p>
<p>DURÉE DU CONTRÔLE FISCAL</p> <p>6 MOIS SI CA <+ 50 M MAD 12 MOIS SI CA > 50 M MAD</p>	<p>3 MOIS SI CA <+ 50 M MAD 6 MOIS SI CA > 50 M MAD</p>

La médiation est-elle un moyen adapté à la résolution d'un différend lorsque l'une des parties est une entité publique ?



La médiation est un mode amiable de règlement des conflits par lequel un tiers, neutre, indépendant et impartial, le médiateur, aide les parties à trouver une solution négociée à leur différend. Au Maroc, la médiation est régie par des dispositions législatives relativement récentes (2007).

Jean-Pierre Ermenault, Administrateur de la Chambre Française de Commerce et d'Industrie du Maroc (CFCIM).

Le caractère amiable de la médiation nécessite, bien sûr, que les parties souhaitent aboutir en acceptant de rapprocher leur position sur le différend. Les parties et le médiateur ne sont pas tenus à une obligation de résultat.

Il existe aussi d'autres modes de résolution des conflits qui ne s'opposent pas à la médiation et qui ne s'excluent pas l'un l'autre. La médiation est simplement le moyen le plus rapide, le moins coûteux et le plus consensuel. Elle peut être choisie prioritairement et, en cas d'échec, le recours aux autres moyens reste possible. Ce mode de résolution des différends est-il le plus adapté que d'autres, dans le cas où l'une des parties est une entité publique ?

Les entités publiques (État, collectivités, établissements publics, entreprises à capitaux publics) ont des règles spécifiques de management, de gouvernance et de fonctionnement, notamment en termes de processus et de délais de décisions, de gestion des marchés et de modalités de paiement.

Ces règles sont-elles susceptibles d'inciter l'entité publique à privilégier la médiation à un autre mode de résolution des conflits

(conciliation, arbitrage, tribunal) ? Examinons certains principes de la médiation qui peuvent poser problème à l'entité publique :

- En ce qui concerne le processus de recherche de solution négociée, qui conduit à un compromis, il peut apparaître plus sécurisant au Directeur Général de l'entité publique de faire trancher le différend par un tiers, arbitre ou juge, afin d'éviter toute suspicion sur les motifs de la négociation et du compromis ;
- Dans le processus de médiation, chaque partie doit être représentée par une personne qui dispose des pouvoirs de l'engager (sous réserve, éventuellement, de l'accord final de son Conseil d'Administration). En conséquence, le Directeur Général de l'entité publique (comme celui du partenaire privé) devra avoir la confiance de son Conseil d'Administration et être suffisamment disponible pour participer aux réunions de médiation.

En parallèle, certains avantages de la médiation sont tout particulièrement intéressants pour les entités publiques, en particulier dans un contexte où l'État marocain attend de ces entreprises qu'elles déve-

loppent leur efficacité.

Nous avons déjà évoqué le faible coût de la médiation ainsi que sa rapidité (moins de trois mois sauf accord formel des parties) qui impose disponibilité et préparation (avec, si nécessaire, la production préalable de dossiers d'experts).

D'autres caractéristiques de la médiation apparaissent essentielles pour les entités publiques :

- La médiation nécessite tout d'abord un dialogue entre les parties, ce qui constitue une base indispensable pour apaiser les relations et permettre aux parties de continuer à travailler ensemble, si elles le souhaitent. C'est le cas en particulier lorsque la relation porte sur de grands marchés publics où la concurrence est peu nombreuse. Les parties doivent parvenir à régler leur différend de façon consensuelle, principe qui distingue la médiation des autres modes de résolution des conflits. Par ailleurs, dans le cadre de la démarche, les parties sont incitées à faire une analyse des causes internes de leur différend et un retour d'expérience profitable pour la poursuite de leur relation ;

- Il s'agit d'une démarche souple : les parties ou le médiateur peuvent y mettre fin à tout moment et faire appel à l'arbitrage ou s'adresser au tribunal compétent. De plus, les parties ont la faculté de choisir le médiateur et de convenir avec lui du planning ;
- La médiation est fiable : à son issue, la transaction a, entre les parties, la force de la chose jugée et peut être assortie de la mention d'exequatur ;
- Pour les médiations effectuées par l'intermédiaire du Centre de Médiation pour l'Entreprise (CME) de la CFCIM, les parties ont la garantie d'avoir un médiateur formé spécifiquement à la médiation et devant respecter la charte d'éthique du CME. Le médiateur ainsi que les parties s'engagent, en particulier, à respecter la confidentialité des échanges.

Les atouts apportés par la médiation au partenaire public sont tout particulièrement reconnus par l'État marocain qui a inscrit la médiation comme modalité de règlement des litiges dans la Loi de 2015 sur le Partenariat Public-Privé. *

On en parle aussi...

L'association du mois

Le Ladies Circle Casablanca se mobilise en faveur de la scolarisation des petites filles

Le Ladies Circle Casablanca (LCC7) fait partie d'un mouvement international constitué exclusivement de femmes engagées qui œuvrent, entre autres, pour l'amélioration des conditions de vie des plus démunis.

Depuis sa création, il y a trois ans, le LCC7 mène différents types d'actions sociales de proximité telles que la distribution de repas durant le mois de Ramadan ou le don de fournitures scolaires aux écoliers pour la rentrée. L'association organise également des opérations d'aide d'urgence aux populations touchées par les inondations ou autres catastrophes naturelles.

Aujourd'hui, le LCC7 compte concentrer ses efforts sur l'éducation des enfants défavorisés en général et des petites filles en particulier. En effet, le Maroc enregistre encore un taux d'analphabétisme



élevé, en particulier chez les femmes vivant dans les régions rurales excentrées. Beaucoup de fillettes abandonnent l'école en raison de l'absence d'infrastructures adaptées ou de l'éloignement.

Afin de remédier à cette situation et de favoriser

l'accès à l'éducation dans les régions les plus isolées, l'association a donc décidé de construire de centres socio-éducatifs. Car c'est par l'éducation et l'accès à la connaissance que toutes ces populations déshéritées pourront sortir de leur précarité.

► **Contact :**

Bouchra Zehraoui, Vice-Présidente

Tél. 06 69 28 23 60

Email : lcc7contact@gmail.com



Conjoncture est désormais en ligne sur www.conjoncture.info !

Depuis le 8 septembre 2014, vous recevez aussi **Conjoncture express**, la newsletter hebdomadaire de Conjoncture.

Conjoncture, c'est **3 fois +** d'information de visibilité d'actualités



Votre revue mensuelle



www.conjoncture.info
le site d'information de la CFCIM



Conjoncture express
la e-newsletter hebdomadaire



UN ACTEUR DYNAMIQUE ET ENGAGÉ

Après une modernisation et une mise à niveau réussies de la filière sucrière, COSUMAR, acteur responsable, s'engage dans une nouvelle étape porteuse d'avenir pour l'ensemble de son écosystème. Le Groupe se développe à l'export et vise à devenir un acteur régional.

Les ambitions de COSUMAR sont portées par son patrimoine historique riche de plus de 85 ans d'expériences et par l'expertise de son capital humain, appuyées par la solidité de ses actionnaires marocains et internationaux.

COSUMAR, agrégateur de la filière sucrière marocaine, renforce son soutien à ses 80 000 partenaires agriculteurs producteurs de betterave et de canne à sucre et continue à oeuvrer pour plus d'excellence de son amont agricole et son outil industriel.

Aujourd'hui, encore plus, COSUMAR, acteur responsable et engagé, est déterminé à créer plus de valeurs à partager avec l'ensemble de ses partenaires et à servir à tous ses clients consommateurs de sucre des produits de qualité, innovants et ancrés dans la tradition.

Commerce Extérieur

“Mes opérations d'import-export sont réalisées à partir de mon bureau”

Vous souhaitez dématérialiser vos opérations d'import et export, en toute sécurité ?

Le Crédit du Maroc vous propose ses solutions innovantes **cdm e-Sign**, **cdm e-Trade** et **cdm e-Swift**, pour gérer vos opérations internationales à distance, en temps réel et en toute sécurité.

Contactez votre chargé d'affaires du Crédit du Maroc qui vous accompagnera pour optimiser la gestion de vos virements à l'étranger, vos opérations de crédits documentaires ou de remises documentaires.

